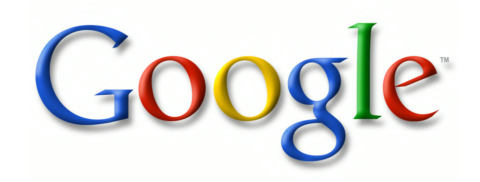



UNS. 168 e. 26
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



[redacted] 900/723

339

Livre extrêmement curieux

et rare pour plusieurs

raisons


RECUEIL DE LITTERATURE ET D'HISTOIRE.

RECUEIL
DE
LITTERATURE,
DE
PHILOSOPHIE,
ET
D'HISTOIRE.



A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS L'HONORÉ.
MDCCXXX.

RECUEIL DE LITTERATURE, DE PHILOSOPHIE, ET D'HISTOIRE.

DISSERTATION sur les Caracteres d'un bon Livre.

MONSIEUR,

VOus me demandez mon sentiment sur les Caracteres d'un bon Livre. Cette demande est embaraſſante : un bon Livre, c'eſt celui qui plait. Je ne devrois point vous en dire davantage, & vous devriez être content ; mais puiſque vous ſouhaitez que j'entre dans un plus long détail, je n'oſerois vous le refuſer.

Nous avons des Auteurs, qui ont indiqué les bons & les mauvais Livres. *Theophile Raynaud* (a) a donné au public un Ou-

(a) Vid. *Raynaud.* dans le Dict. de Mr. *Bayle.*

Ouvrage ſous ce titre: *Erotemata de bonis & malis Libris*, in 4to. Lugd. 1653. Il eſt aſſez eſtimé par la reputation que s'étoit acquiſe ce fameux Jeſuite du 17me. ſiecle. Voici ce que *Morhoff* (a) en dit: *Quod argumentum ipſi integrum volumen parere potuit, quamquam non aliter niſi morali ratione tractaverit. Struve* dans ſon *Introduction in notitiam rei litterariæ*, ſe ſert de la même expreſſion, & cela ſans indiquer l'endroit d'où il l'a priſe. *Morhoff*, *Baillet* & d'autres, citent un certain *Gabriel Puhtherbeus De tollendis, & expurgandis malis libris:* Paris 1549. Ces deux Meſſieurs que je viens de citer, joints à *Pope-Blount*, & les *Journaux*, ſont d'un grand ſecours pour connoître les bons Livres. Vous me direz, Monſieur, que je ne me ſuis point engagé à vous donner une liſte des Auteurs qui ont indiqué les bons ou mauvais Livres; je dois donc pour cet effet retourner à l'état de la queſtion qui roule ſur les Caracteres propres à diſtinguer un bon Livre d'avec un mauvais.

Mr. *Buddéus* a traité cette matiere *ex profeſſo* dans une Diſſertation intitulée *De*

(a) *Polyhiſtor.* Tom. I. pag. 192.

De Criteriis boni Libri : je me servirai de cette Pièce, en me donnant le plaisir d'y ajoûter, d'en retrancher ce que je jugerai à propos.

I. CARACTERE.

Si l'Auteur est célèbre par son genie, par son érudition : & si sa reputation est généralement bien établie dans le Monde savant. Ce Caractere est bon, l'on peut cependant s'y tromper très-facilement. Dans la Critique les *Scaligers*, les *Casaubons*, & les *Saumaises* sont ce qu'on appelle en Latin *emunctæ naris*: en matiere d'Histoire nous avons des Auteurs dont le nom seul fait estimer le Livre. M. le President de *Thou* par rapport à la *France*: le Jesuite *Mariana* par rapport à l'*Espagne* : & entre ceux de nôtre siécle M. de *Rapin Thoyras* par raport à l'Angleterre. Est-il Historien qui dévelope mieux les demêlez d'un Concile que M. *Lenfant ?* Mais ce *Criterium* ne sauroit avoir lieu en Théologie, en Philosophie, parce que (*Tot Capita*, *tot Sensus*) tous les hommes different dans leurs idées les uns d'avec les autres. Un *Arminius*, un *Episcopius*, un *Limborch* ne sauroient plaire

aux partisans du Synode de *Dordrecht*. *Descartes*, *Gassendi* sont aux *Peripateticiens* ce qu'étoit *Socin* aux *Chamiers*, aux *Turretins*.

Il arrive souvent qu'un Auteur fameux publiera un très-mauvais Ouvrage : (a) attribueroit-on à M. *Le Clerc* le *Compendium Historiæ Universalis*? Diroit-on que l'Auteur de la *Recherche de la Verité* est le même que celui de la *Morale?* précision dans les idées, netteté d'expression, charme qui attache le Lecteur, amour pour la Verité, soin particulier à ne s'en point écarter sont le merite de ce premier Ouvrage. Trouve-t-on tout cela dans ce dernier? L'avez-vous lu, Monsieur? lisez un peu la page 158. 159. Ed. de Lyon. 1707. & vous serez surpris de voir un Philosophe, un *Malbranche*, raisonner si pitoyablement, & dire des impertinences avec tant de gravité, & de poids. Concluons donc que ce caractere que M. *Buddéus* allegue a ses exceptions. C'est là, Monsieur, comme vous le savez, le sort fatal de la plûpart des veritez que nous établissons dans les Sciences.

II. CA-

(a) Voy. *Lenglet du Fresnoy*.

II. CARACTERE.

Si l'Auteur est généralement loüé, & si ceux qui le loüent sont gens de probité. Ceux qui s'apliquent à l'étude de la Litterature moderne doivent bien observer cette règle. *Bayle*, *Morhoff*, *Baillet*, *Teissier* sont recherchez par la reputation qu'ils ont d'avoir réussi en fait de Litterature. Ne croyez pas, Monsieur, que cette règle soit absolument sûre? *Jurieu* & beaucoup de gens de probité (a) font passer feu M. *Bayle* pour un homme qui ne savoit qu'un peu d'Histoire, un peu de Cartesianisme. Donc les ouvrages de M. *Bayle* ne sont pas estimables. L'Antecedent est sûr, c'est une chose de fait, & pour vous en convaincre cherchez dans la Bibliotheque de M. *Le Clerc* l'Extrait qu'il donne des Sermons de M. *Saurin*, il parle de *Bayle* comme d'un petit Ecolier. Vous êtes cependant convaincu que le consequent de cet Antecedent est faux. Comment denoüer tout cela? Voici, Monsieur, le nœud de la difficulté. Il faut considerer quelles sont les dispositions d'esprit de celui qui loüe, ou qui blâme, voir s'il a

(a) Au moins on les repute tels.

a interêt à tenir le langage qu'il tient, s'il a eu quelque demêlé avec l'Auteur dont il juge. Les Jugemens des Savans sont fort sujets à caution. L'un méprise pour se vanger, l'autre loüe dans la vuë d'être loüé. Celui-ci vante indifferemment celui qui se presente sous sa plume afin de s'acquerir de la bienveuillance chez les Republicains du Monde savant; celui-là en Atlas du Monde scientifique blâme tout, desaprouve tout. Les *Journalistes* devroient juger des Livres sans partalité,

Appeler chat un chat, & Rolet un Fripon.

D'où vient ne le font-ils point? C'est qu'ils craignent que le debit de leur Journal ne diminuë.

III. Caractere.

Si un Livre a été souvent réimprimé, & traduit en diverses Langues. Cette troisieme marque de M. *Buddéus* est sujette à difficultés. La presse a roulé aussi souvent sur les mauvais Livres que sur les bons. *L'Horloge des Princes de Guevarra* a été traduit, & imprimé dans presque toutes les Langues que l'on parle aujourd'hui.

C'est

C'eſt cependant un très-mauvais Livre rempli de menſonges, & d'impoſtures. Les Oeuvres des *Scaligers*, de *Caſaubon*, de *Saumaiſe* n'ont pas été réimprimés ſi ſouvent que le *Thomas à Kempis* que l'on attribuë à *Gerſon*, les *Exercices Spirituels d'Ignace de Loyola*. En géneral les Livres de devotion peuvent ſe vanter d'avoir à diverſes repriſes gemi ſous le poids roulant de la preſſe. *Les Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*; Le *Moyen de parvenir de Beroalde*; Les Oeuvres de *Maitre François Rabelais*; les Contes de M. de la *Fontaine* ſeront plus ſouvent imprimés que les Oeuvres d'un *Fabricius*, d'un *La Croze*, d'un *Lenfant*, d'un *Saurin*, d'un *Le Clerc*. D'où vient cela, Monſieur? C'eſt que le nombre de ceux qui liſent de pareilles productions burleſques eſt plus grand que le nombre de ceux qui s'apliquent ſerieuſement à l'étude. Ceci me fait reſſouvenir de ce que me dit un jour feu M. *Chauvin* Profeſſeur en Philoſophie; nous parlions de l'état deplorable où ſont réduites les Lettres dans certains païs; il me dit là-deſſus qu'étant en *Hollande*, il offrit à un Libraire une Phyſique qu'il avoit deſtinée à l'uſage du public: l'Imprimeur lui de-

manda, Monsieur, sauriez-vous faire des chansons? Non, répondit M. *Chauvin.* J'en suis fâché, répondit le Marchand à chansons, si vous en vouliez faire, le debit que j'en ferois m'engageroit à vous les bien païer. *O tempora!* M. D. V. Savant Chronologiste ne sauroit trouver d'Imprimeur pour sa Chronologie des Juifs, pendant que M. *B.* en trouve pour les *Quinze joye du Mariage.* O *Mores!* Concluons que le *Criterium* de M. *Buddéus* est susceptible d'opposition.

IV. CARACTERE.

La rareté d'un Livre est ordinairement une favorable présomption de sa bonté, au dire de M. *Buddéus:* il excepte cependant les cas suivans. Si la rareté du Livre ne vient que pour avoir été brûlé, ou confisqué. Je vous avouerai, Monsieur, que ce *Criterium* ne me plait point du tout. *La Doctrine curieuse du Pere Garasse*, & ses autres Ouvrages sont très-mauvais; sont-ils communs? La plûpart des mauvais Livres essuient le même sort: Ceux des *Libertins*, des Gens à *Schismes* sont ordinairement fort rares. Sont-ce de bons Livres? La plûpart des bons Li-

vres

vres sont communs, & les mauvais ne se trouvent guere. La raison en est naturelle; les premiers s'impriment souvent; & les derniers ne sont imprimés qu'une ou deux fois, & puis c'est tout. Mais remarquez, Monsieur, que le troisiéme Caractere se trouve être en opposition à celui-ci.

V. CARACTERE.

Si l'Auteur a emploié beaucoup de tems à le composer. Cette marque est fort peu certaine. Il y a tel Auteur qui a sué sang & eau pendant plusieurs années pour polir à loisir son Ouvrage qui au bout du compte n'a rien valu. *Chapelain* a travaillé pendant fort long-tems à sa *Pucelle*, & cela pour faire un mauvais Poëme, dont Boileau parle ainsi:

. . . . . . (a) Ses vers & sans force & sans graces
Montez sur deux grands mots, comme sur deux échasses
Ses termes sans raison l'un de l'autre écartés
Et ses froids ornemens à la ligne plantés.

Nous voions des Ouvrages composez

(a) Satire IX. vs. 97. & suiv. à Mr. l'Abbé le Vayer.

fort à la hâte qui ont pû se vanter des suffrages du public. (a) La Réponse que fit feu M. *Bayle* à l'Histoire du *Calvinisme* du Pére *Maimbourg* a été plus estimée que celle de M. *Jurieu*, quoique l'une ait été composée en beaucoup moins de tems (b) que l'autre. M. de *Saumaise* composoit avec tant de précipitation que l'on disoit de lui qu'il *crachoit les Livres*. La vitesse de sa plume & l'activité de ses pensées se disputoient à l'envi à qui expedieroit le plus de besogne; ses Ouvrages sont remplis d'une très-grande érudition; & il est étonnant qu'il pût en si peu de tems produire de si belles choses. Je vous cite *Baillet* (c) à la marge, vous y trouverez la source où j'ai puisé. Ne vous fiez cependant pas à tout ce qu'il dit: il a été fort bien relevé par *Ménage* dans son *Anti-Baillet* (d), il defend *Saumaise* contre tout ce que lui a imputé nôtre *Baillet*. *Morhoff* dit de lui (e) (*ut enim extemporalis fuit in omni lectio-*

(a) Vid. *Hist. de M. Bayle & de ses Ouv.* par M. de la *Monnoye*. pag. 9.

(b) En quinze jours.

(c) Vid. Baillet. *Jug. des Savans.* Tom. II. Artic. 511. des Critiques Grammairiens.

(d) Chap. 2. & 3.

(e) Polyhistor. pag. 306. Tom. I.

tione suâ, omniaque prout semel conceperat in typographiam miserat, ita vix credibile est eum Epistolas descripsisse.) Balthazar Becker a mis beaucoup de tems à composer son *Monde enchanté*? L'Ouvrage en est-il meilleur? *Baillet* dit du Médecin *Dalechamp* (a) [sa Version Latine d'Athenée n'en est ni meilleure ni plus exacte pour avoir été trente ans à former & à polir sa Traduction.] M. *Bayle* dit dans un endroit de son *Dictionaire* (b) que l'on gâte souvent un ouvrage à force de le retoucher. Cette Maxime, Monsieur, doit être emploiée avec beaucoup de prudence. Je ne vous ferai point l'extrait de ce que M. *Bayle* dit la dessus. Il est entre vos mains, cela suffit.

VI. CARACTERE.

L'Age de l'Auteur est un préjugé favorable à son Livre c'est-à-dire, que si couvert de la poussiere de son Cabinet, il a pâli sur ses Livres depuis 30 ans il ne peut donner au public que quelque chose de

(a) Tom. I. pag. 137. *Jug. des Sav.* Ed. in 4. d'Amst. 1725.
(b) Art. *Linacer.*

de bon. Ceci est sujet à exceptions. *Baillet* nous fournit une longue liste (a) des fruits précoces de plusieurs Illustres Savans : *Pascal* montre par lui-même que le Jugement, l'esprit n'attendent point le secours de l'âge pour produire de bons fruits. Et nous voïons une assez grande quantité d'Auteurs que l'étude a fait blanchir, publier des Livres dont *Boileau* auroit dit ce qu'il dit autrefois des Ouvrages des mauvais Poëtes :

Dont les vers en Paquets se vendent à la livre.

Il y a ici des distinctions à faire. *Qui bene distinguit bene docet.* Pour Poëte il faut être jeune, *Horace* sentoit bien cette verité. Le froid d'un vieillard ne peut produire que des vers propres à glacer celui qui les lit, & à servir de remede soporifique.

(b) *Est mihi purgatam crebrò qui personet aurem ;*
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

C'est la Nature qui fait les Poëtes, c'est elle

(a) Dans les *Enfans célébres.*
(b) Horat. lib. I. Epist. I. 7. & seqq.

elle qui leur donne ce feu, cette imagination qui plait dans un Poëme. La vieillesse vient-elle? La Nature vous ôte-t-elle le brillant de vôtre Jeunesse? Cessez de faire des vers.

(a) *Multa ferunt anni venientes commoda secum,*
Multa recedentes adimunt: ne forte seniles
Mandentur juveni partes, pueroque viriles.
Semper in adjunctis, ævoque morabimur aptis.

L'Age dans un Historien suppose de l'experience, de l'assiduité à ramasser des faits, de l'ordre dans leurs dispositions, & *sic de cæteris.* Lorsque l'on a oüi parler du Jeune Apollon de France nommé *Beauchasteau*, l'on pouvoit être prevenu en faveur de l'Ouvrage qu'il publieroit; mais auroit-on jugé favorablement d'un Ouvrage qu'il auroit promis de composer sur l'Histoire d'un Concile? parce qu'une telle étude demande de l'aplication pendant plusieurs années.

Monsieur *Buddéus* ajoute un 7me. Caractere, savoir, *si l'Ouvrage est posthume*, il auroit du ajoûter qu'il faut s'informer de ceux entre les mains desquels l'Ou-

(a) Horat. de Arte Poët., vers. 175 &c.

l'Ouvrage est tombé, qui en est l'Editeur.

Mais voici le dernier qui peut être taxé d'équivoque tout comme les autres: c'est de s'informer de quelle *Nation* est l'Auteur. Un *Suisse* cependant trouve des fautes dans les Poësies d'un *Boileau* François. M. de *Leibniz* égale, & peut-être surpasse en profondeur de genie l'Anglois *Newton*. *Brocks* Hambourgeois veut aller de pair avec les Poëtes François, & il y réussit. Le Pere *Bouhours* s'est fait moquer de lui en mettant en question, *si un Allemand pouvoit avoir de l'esprit*; personne ne lui a mieux repondu que *Cramer* (a) dans ses *Vindiciæ nominis Germanici contra quosdam obtrectatores Gallos*. Berol. 1694. Voïez sur tout la page 5[me]. Je suis surpris que M. *Buddéus* n'en fasse aucune mention, l'occasion en étoit cependant naturelle.

Voila les caracteres généraux qu'allegue M. *Buddéus*, en voici un qu'il regarde comme marque particuliere d'un bon Livre, c'est de savoir l'Imprimeur qui l'a publié. Je trouve, Monsieur, ce Caractére assez certain. Les Impressions

Grec-

(a) *Cramer* est plagiaire. Voïez ce que j'ai écrit à la tête de mon *Realis de Vienna*.

Grecques de Robert Etienne sont recherchées de tout le monde, & comme il n'imprimoit que de bons Auteurs, on ne risque rien à acheter un Livre qui porte sa marque (a). Il en est de même à l'égard des *Commelins*, des *Manuces*, des *Patissons*, & *Camusats*, ensorte que l'on disoit de ce dernier que c'étoit presque une marque infaillible de bonté pour un Livre que d'être de son impression (b).

Permettez, Monsieur, qu'à present j'abandonne M. *Buddéus*, & que je suplée aux manque de ses Caracteres.

Il ne faut pas composer pour vivre. Un Auteur qui travaille *propter famem*, & non *propter famam*, ne fera jamais grand' chose qui vaille, il ne cherche qu'à augmenter le nombre des feuilles; mais non pas à les corriger, à en retrancher ce qu'il y a d'inutile. M. *Bayle* dans son Dictionaire nous parle de *Cardan* comme étant de cet ordre; sa pauvreté contribua beaucoup à la multitude des Livres qu'il publia. Faut-il après cela s'étonner s'il est obscur, verbeux, *indigeste*. D'où vient vit-on sortir de dessous les Presses

Hol-

(a) Voiez les *Marques* des principaux *Imprimeurs* dans *Baillet*, Jug. des Sav.

(b) Baillet, ubi sup. Tom. I. pag. 286. 8vo. Ed. in Amst. 1725.

Hollandois estant de mechans Livres contre la *France* après la revocation de *l'Edit de Nantes?* si ce n'est de la misere où étoient reduits plusieurs Refugiez. Un homme qui n'ecrit que pour vivre, n'employe pas le tems qu'il faut pour bien mediter un Ouvrage, il n'est occupé que de la crainte d'une future misere. Disons des Auteurs en général, ce qu'un Philosophe Italien dit des Philosophes en particulier: *Primum ditari oportet, postea philosophari.*

Tous ceux qui se mêlent d'écrire devroient profiter d'un avis que *Boileau* donne aux Poëtes.

(a) Travaillez pour la gloire, & qu'un sordide gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre Ecrivain.
Je sai qu'un noble esprit peut sans honte & sans crime,
Tirer de son travail un tribut legitime:
Mais je ne puis soufrir ces Auteurs renommés,
Qui degoûtés de gloire & d'argent affamés
Mettent leur Apollon au gage d'un Libraire,
Et font d'un Art divin un métier mercenaire.

Un Livre ne doit contenir que ce que le titre promet. Le defaut de plusieurs Auteurs

(a) Dans l'Art Poëtique Chant IV. vs. 125. & suiv.

teurs est d'entrer dans des details superflus, bas. Un homme qui veut trouver des Lecteurs les doit éviter. La Vie que M. *Baillet* nous a donné de M. *Descartes* a ce defaut. Ce bon homme est entré dans des minuties qu'un Académicien a très-bien rélevées: par exemple. Il promet de donner la Vie de M. *Descartes*, & il fait un long & ennuïeux recit des guerres de la *Boheme*, de la *Hongrie* & du siége de la *Rochelle*, à quoi bon cela? Qu'est-ce que cela fait à M. *Descartes*, puis qu'il n'y assista qu'en *volontaire*, qu'en *spectateur*. Pourquoi nous aprendre que nôtre Philosophe portoit ordinairement un habit verd? quel interêt prend la Societé savante à savoir que Madame *Regius* ne permit point à son mari d'aller visiter M. *Descartes*, à cause d'une grossesse de huit mois & demi où elle avoit besoin de son secours. Voilà l'écueil contre lequel heurtent les Historiens qui n'ont pas assez de discernement pour connoître ce qu'il faut dire, ou ne pas dire. Qu'est-ce donc, Monsieur, me direz-vous, qu'un bon Livre? C'est celui qui plait, & où il y a beaucoup de bonnes choses à aprendre. (a) L'Histoire naturelle de *Pline* est

(a) V. Lettres de Patin, sive, Esprit de Gui Pat. p. 19.

eſt un des plus beaux Livres du monde, M. *la Mothe le Vayer* l'appelloit *la Bibliotheque des Pauvres.*

Mais le principal d'un bon Livre c'eſt d'être bien écrit, un homme qui s'exprime mal, qui eſt obſcur dans ſa diction ne peut qu'ennuyer ceux qui lui font l'honneur de le lire. Ce qui fait le merite des Oeuvres d'un Auteur, c'eſt quand il parle bien, qu'il eſt clair, qu'il a de l'ordre, & qu'il ne ſort jamais des bornes qu'il s'eſt preſcrites à lui-même. Notre ſiecle eſt fertile en gens qui écrivent bien. Un homme dont l'Epître dedicatoire eſt mal tournée, dont la Préface eſt mal bâtie, donne un tel degoût à ſon Lecteur qu'il a beaucoup de peine de ſe mettre à la lecture d'un Livre qu'il a lieu de preſumer être auſſi ennuïant que la Dedicace. C'eſt ce qui m'eſt arrivé à l'egard de l'*Ebauche de la Religion naturelle* de *Wollaſton.* J'en ai lû la Préface du Traducteur. Qu'elle eſt pitoyable! Ce qui eſt le plus propre à divertir, c'eſt d'y voir l'Auteur trancher du *Phœbus* : Elle m'a tellement degoûté du livre, que je ne n'ai pû encore me reſoudre à le lire.

Mais il eſt tems que je mette des bornes à cette longue Lettre; une ſeule Reflexion

flexion en fera la clotûre. Pour composer un bon Livre *faut-il être marié, ou ne l'être pas?* Je suis pour l'affirmative. (a) M. *Bayle* develope tout cela dans l'article indiqué en marge, à l'occasion d'un ridicule passage du Jesuite *Garasse*. Un homme marié n'ayant aucun souci des affaires de son menage peut mieux étudier qu'un homme que le celibat oblige à se mêler de tout: hormis qu'il ne soit assez riche pour être en état de païer des gens fidelles pour veiller là-dessus, & pour le decharger des soucis domestiques. *Alias plura*. Je suis, &c.

§ LA Traduction que M. *Dacier* a donnée des *Vies des Hommes illustres de* PLUTARQUE, est belle; mais des gens bien savans dans le Grec préfèrent celle d'*Amiot* pour l'exactitude.

§ M. BOISSONET, Ministre & Professeur en Théologie à Genève, bégaye quand il est en conversation : & en Chaire il a la parole fort libre.

§ M. DACIER dans la Traduction (b) dont

(a) Vid. l'Art. *Usserius* dans le Dictionaire.

(b) *Vies de Plutarque*, Edition de Paris *in quarto*: Tome V. page 402, dans les Notes. (Pag. 464. Not. 64. Ed. d'Amst. in 12. 1724.)

dont je parlois tout-à-l'heure, a remarqué que *Pompée* eut la modération de ne toucher à aucune chose sainte. Apparemment M. *Dacier* ne s'est pas souvenu que Pompée entra dans le lieu très-saint, où il n'étoit permis d'entrer qu'au Sacrificateur: encore n'étoit-ce qu'une fois l'année.

§ LA Doctrine curieuse de *François Garasse* est un mauvais Livre, sur lequel il n'y a point de fond à faire. Il est imprimé à Paris *in quarto* en 1624.

§ UN Prédicateur qui n'a point d'invention ne se fait guère goûter. C'est ce que M. Le**** a exprimé dans les vers suivans.

Tout Orateur qui veut au dessus du Vulgaire
Elever sa réputation,
Doit sur-tout de l'invention
Cultiver l'art & le mystère.

L'Auditeur est ravi quand d'un sujet stérile,
Par ses ingénieux efforts,
L'Orateur en cet art habile
En sait tirer mille trésors.

L'ame alors au Ciel enlevée
Se forme l'admirable idée
De cet Ouvrier tout-puissant
Qui sait tirer tout du néant.

§ LE Livre *de Mulieribus quòd homines non sint*, a été composé par *Valens Acidalius*. Ou s'il ne l'a pas composé, au moins est-on sûr qu'il l'a publié pour dédommager son Libraire. L'Auteur a voulu en donnant cet Ouvrage, divertir le Public. En même tems il a voulu faire voir comment s'y prennent les Hérétiques pour tordre les passages de l'Ecriture. Cette conjecture est fondée sur les propres paroles de l'Auteur. *Probavi*, dit-il dans la dernière Thêse, *Probavi, opinor, quinquaginta invictissimis sacrarum Litterarum testimoniis, mulierem non esse hominem, nec eam salvari. Quod si non effeci, ostendi tamen universo Mundo, quomodo hujus temporis Hæretici, & præsertim Anabaptistæ & Papistae sacram soleant explicare Scripturam, & quâ utantur Methodo ad stabilienda sua execranda dogmata.* Je tiens cette remarque de M. *de la Crôze*.

§ LES *Dialogues de Mascurat par Gabriel Naudé*. Ce Livre est curieux & rare. Il s'en est fait deux Editions. La premiere est de 492 pages *in* 4. La seconde est de 717 pages. Naudé s'est déguisé sous le nom de *St. Ange*: & *Mascurat*, c'est *Camusat* Imprimeur à Paris. Voy: *le Long*. Biblioth. Hist. p. 479. Col. 2.

§ E'

§ Εἰ τὸ φέρειν πώγωνα δοκεῖ σοφίαν περιποιεῖν,
Καὶ φάγος εὐπώγων εὔσταμός ἐστι Πλάτων.

Si porter grand' barbe au menton,
Nous fait Philosophes paroître,
Un bouc bien barbu pourroit être
Un Aristote ou un Platon.

§ SECRET *pour embaumer des animaux.* Prenez 6 parties de sel d'alun, & une partie de vitriol. Le tout bien broyé soit mis dans l'*anus* de l'animal, que l'on suppose bien purgé. Après cela versez dans son *anus*, autant que vous le pourrez à diverses reprises, la liqueur suivante.

½ *Livre d'huile de Thérébentine. Une Once de gomme Sandarasse.* ½ *Once de Thérébentine de Venise.*

Laissez digérer le tout dans un matras sur des cendres chaudes, & le passez ensuite au travers d'un linge. Je tiens ce secret de Monsieur Chauvin qui en est l'inventeur.

§ J'AI vû un Exemplaire du Livre de *Stochius* de *Concordia fidei cum ratione.* Voici ce que j'ai trouvé à la fin écrit de sa propre main.

Libri per quos in Veritatis studio, & solidâ scientiâ plurimum profec., sunt

GRO-

GROTIUS *de Verit. Relig. Christianæ, De Jure Belli & Pacis.*

PUFFENDORFF HOBBES SPINOSA BROECKHAUSEN	in Scientiâ naturali.
CRAM CARTESIUS VERULAMIUS GASSENDI MALBRANCHE BURNET.	
LIBERII *de S^te^. Amore Epistolæ.* RUARUS	in Théologicis.

§ BREDENBURG, qui a refuté *Spinoza* dans un Ouvrage intitulé, *Arcana Atheismi revelata*, est mort lui-même Spinoziste.

§ M. BAILLET dans ses *Jugemens des Savans* affecte trop de louër les *François*. Il veut les défendre sur quantité de reproches légitimes que des Auteurs étrangers leur ont faits. J'avoüe que les *François* sont polis : c'est chez eux que paroît le plus le stile qu'on nomme enjoüé: le Bel-esprit domine dans leurs Ecrits: Mais je ne sai si l'on peut les disculper du reproche d'inconstance & de légéreté.

té. Que l'homme feroit heureux s'il pouvoit renfermer en foi, la méditation profonde de l'*Anglois*, le travail & l'érudition de l'*Allemand*, la fubtilité de l'*Italien*, le beau génie du *François*, & la folidité de l'*Efpagnol*! *Rara avis in terris*.

§ VOICI une chanfon Bachique, que je fis il y a quelques années, à l'occafion des Billets de *Law*.

Vuidons tous nos flacons, Eleves de Bacchus:
Evitons Quinquempoix, laiffons aller le change.
Buvons, Amis, mangeons jufqu'à n'en pouvoir plus.
Bacchus, Cerès, fournit & la Cave & la Grange.
Un Ecoffois nous prend jufqu'au dernier denier,
Et pour nos beaux Louïs nous donne du papier?
Eh! bien, chers Enfans de la treille,
Nous ferons du papier des bouchons de bouteille.

§ JEAN REUCHLIN Auteur des *Epiftolae obfcurorum virorum*, fit ce livre pour fe vanger de *Hochftrate* Inquifiteur de *Cologne*, & de *Pfefferkorn* Juif converti, qui avoient détourné l'Empereur de fuivre le confeil que Reuchlin lui avoit donné, de brûler le *Thalmud*. Voyez Ga-

Gabriel Naudé dans son *Dialogue de Mascurat*... Au reste il s'est trompé. Ces Lettres sont de trois Auteurs; de *Ulric Hutten*, de *Hermannus Comes à novâ Aquilâ*, & de *Hermannus Buschius*. *Theophilus Folengius* est le prémier qu ait fait usage de la Poësie macaronique. Il étoit Moine Bénédictin de *Mantoüe*.

§ LA *Vie de Pomponius* est un Livre dont la lecture est fort agréable. Il contient une satire piquante contre le Régent défunt: il y a des endroits bien libres sur la Religion. On l'attribuë à l'Auteur du *Mathanasius*.

§ LE stile de *Gabriel Naudé* est affecté, guindé: & dans son *Mascurat* il a étalé une érudition pédantesque.

§ PLUTARQUE dans son Livre *de Oraculorum defectu*, rapporte qu'un certain *Æmilianus*, fils d'*Epitherses* ayant abordé l'Isle de *Paxis*, entendit une voix que l'on addressoit à *Thamus*, & par laquelle on le prioit d'apprendre pour nouvelle aux Palodiens que le *grand Pan* étoit mort. Voici le passage Grec. ὅτι ὅταν γένῃ κατὰ τὸ Παλῶδες, ἀπάγγειλον ὅτι Πὰν ὁ μέγας τέθνηκε. *Plutarch. de Oracul defectu.* pag. 419. in med: Col: Edit: Parisin: *Guil. Xilandri.* 1624. Tom. II.

II. *in folio*. Plutarque a véçu sous Trajan, & la Religion ayant pour lors fait d'assez grands progrès, il est assez vraisemblable que par le *Grand Pan*, il ne faut entendre que JESUS CHRIST.

§ LES deux Livres que *Vanini* a composez, savoir l'*Amphitheatrum æternæ Providentiæ*, & les Dialogues *de admirandis Naturæ Reginæ Deæque mortalium arcanis*, ne sont pas grand' chose. Le prémier est remarquable par son obscurité, & le second parce que l'on y voit briller l'orgueil de l'Auteur & son peu de connoissance dans la bonne Philosophie. Par exemple, dans le Dialogue intitulé *de Dæmoniacis*, *Alexandre* lui dit avoir vu l'effet merveilleux de l'eau-bénîte sur une femme de *Padoüe*, à qui elle fit proferer des mots barbares, & de diverses Langues : Et voici comme il lui explique le fait. *Mens humana omnium rerum scientiam, omnium linguarum notitiam in se complectitur; est enim cœlestis originis, & divinitatis particeps: at corporis mole oppressa insitas vires palam non exerit; & veluti ignis cineribus obductus, exsuscitari postulat, ita excitari debent ingenii nostri igniculi, ut densis humoribus discussis elucescant; quare scire nostrum*

trum reminiſci eſt apud Platonem. Là-deſſus Alexandre dit; *Scio, ſed quid concludis?* Et on lui répond; *Ubi ferventiſſima fit humorum ebullitio, vehemens quoque ſpirituum agitatio ſubſequitur, quare concitatiſſimo motu ad cerebrum delati, peregrini idiomatis notitiam quæ in eo latebat, quodammodo extorquent, non ſecus quam ex ſilicis colliſione emicantes ſcintillas elici videmus.* Quelle Philoſophie! Quel raiſonnement!

§ Les Editions des *Juvenilia* de *Bèze* (a) qui ont été faites avant ſon changement de Religion, ont un avantage ſur les autres, dans lesquelles on a retranché pluſieurs Epigrammes. Il y en a une Edition in 12. ſans nom d'Imprimeur ni de lieu. Elle eſt bonne.

§ Gruter dans ſes *Délices des Poëtes François* a mis des pieces de Bèze ſous le nom de *Adeodatus Ezeb. Ezeb* eſt l'anagramme de *Bèze*: & *Adeodatus* auſſi bien que *Théodore* qui étoit le nom de baptême de Bèze, ſignifie *don de Dieu*, ou *donné de Dieu*.

§ *Ga-*

(a) Voyez ſur les *Juvenilia* de *Beze Apparatus litterarius. Collectio prima* Wittemb. 1717. pag. 80. & ſeq.

§ *Gabriel Naudé* a cru (a) que les *Lamentationes obscurorum virorum* étoient de *Reuchlin*. Il s'est trompé. Elles sont d'*Ortuinus Gratius* ou de quelqu'un de ses amis qui y parle très-sérieusement.

§ L'AUTEUR du *Fortalitium Fidei*, est un Cordelier Espagnol qui se nomme *Alphonse* de *Spina*. (b) Il composa cet Ouvrage en 1452. Il y en a trois Editions, toutes trois *Gothiques*. La prémiere est sans date : la seconde est de *Nuremberg* en 1485: & la troisiéme de cette même ville en 1494. in 4°.

Je tiens cette remarque, de même que la précedente, de Monsieur *le Duchat*.

§ LAZARUS BAYFIUS a composé un Livre *de re navali* qui est estimé. Il est

(a) Voy: *Dialog: de Mascurat* page 228. de la seconde Edition.

(b) Voici un endroit des *Mélanges historiques* de *Colomiés* qui éclairciront cet article. (L'on ne sçait pas au vrai qui est l'Autheur du livre *Fortalitium fidei*. Quelques-uns croyent que c'est *Guillaume Totanus* : d'autres *Barthelemi de Spina*, Dominicain. Grotius dans une Lettre MSS. que j'ai lue chez Mr. Vossius, l'appelle *Thomas Barbariensis*. Le Jesuite Mariana dans son Histoire d'Espagne. liv. 22. chap. 13. dit que c'est un Cordelier nommé *Alphonse Spina* qui assista à la mort ce grand Capitaine *Alvare de Lune*. Ce Livre est fait contre les Juifs.)

eſt imprimé à Paris par *Robert Etienne* in 4°. en 1549. Son Livre *de re veſtiariâ* eſt fort recherché. *Grævius* l'a publié dans ſon *Thréſor des Antiquitez*. Voici le jugement qu'en porte *Eraſme* dans ſon *Dialogus Ciceronianus*. (a) *Supereſt Lazarus Bayſius qui unico libello de veſtibus eoque non magno, magnum laudem meruit, ſummamque ſpem de ſe præbuit, ſi quo cœpit curſu pergat in Litterarum ſtudio.* Le même *Bayſius* a composé un Livre *de Vaſculis* auquel on a ajouté en le publiant, *Antonii Thileſii Conſentini libellus de Coloribus.*

§ LA diſpute de *Scaliger* le Pere avec *Eraſme* au ſujet du *Dialogus Ciceronianus* ne lui a point fait honneur : il connut ſa faute ſur la fin de ſes jours. Voyez là-deſſus le *Scaligerana* dans l'article d'*Eraſme*. M. de la Croze m'a dit, qu'ils avoient raiſon tous deux.

§ LES *Deliciæ Poëtarum Gallorum* ſont de *Janus Gruter* qui s'eſt caché ſous le nom de *Ranutius Ghero* qui eſt l'anagramme de ſon nom. Il y a trois parties de ce Livre.

§ SER-

(a) *Dial: Cicer: pag.* 121. Editionis Tholoſanæ *in quarto.*

§ SERVET s'est quelquefois déguisé sous le nom de la Ville où il est né, & s'est nommé *Villanovanus*. Il a fait imprimer sous ce nom une Bible avec des notes. Cette Bible est fort rare. Voyez *Biblioth: Anti-trinit.*

§ LES *Recherches des Recherches & autres Oeuvres d'*Etienne Pasquier, *pour la défense de nos Rois*. Paris 1622. de *Garasse* Jésuite *Angoumois*, est le livre le plus impertinent qui se soit jamais imprimé. Il est rempli de sottises & de pagnoteries. D'ailleurs l'Auteur étoit un calomniateur, & qui écrivoit tout ce qui lui venoit dans l'esprit, comme il paroît par sa *Doctrine curieuse*. Le même Auteur a fait une *Somme Théologique*, contre laquelle *Jean de Hauranne* (a) a composé un Livre intitulé, *Somme des fautes & faussetez contenues en la Somme Theologique du Pere Garasse*. Paris 1626.

§ POUR connoître tous les ouvrages d'*Erasme*, l'on peut consulter les deux Catalogues qu'il en a fait lui-même, & qui ont été publiez à *Basle* en 1537. in 4°.

(a) *Jean du Verger d'Hauranne*, Abbé de St. Cyran: il s'est deguisé sous le nom d'*Alexandre de l'Exclusse*. in 4to. Paris 1626. Colomiés, *Mélanges Historiques* pag. 26. Orange 1675.

4o. par *Boniface Amerbachius*. Ce dernier étoit un Jurisconsulte dont *Erasme* faisoit beaucoup de cas : *quo viro*, dit-il en parlant de lui, *nihil unquam Natura finxit candidius*. Dialog: Ciceron: pag. 80.

§ UNE femme est un grand embarras pour un homme d'étude. Voici là-dessus un joli endroit d'*Erasme* dans son *Dialogus Ciceronianus* p. 9 & 10. *Tolosæ Tectosagum in* 4o. „ Mea conjux, si parem ad istum modum operam darem „ Ciceroni, perrumperet ostium, lacer„ raret indices, exureret schedas Cice„ ronem meditantes : & quod his etiam „ est intolerabilius, dum ego do operam „ Ciceroni, illa Vicarium accerseret qui „ ipsi pro me operam daret. Itaque fieri „ ut dum ego meditor evadere Ciceroni „ similis, illa gigneret aliquem Bulepho„ ro similem.

§ LE Livre de *Cardan* de *Arcanis æternitatis* est un fort bon Livre, & des meilleurs qu'il ait fait. *Naudæana p.* 15. *sec: Edit:*

§ CRÉMONIN fameux Professeur d'Italie, a fait un Livre qui est devenu fort rare. *Illustres de animâ contemplationes*. Gabriel Naudé dit de lui *Nihil habebat pietatis, & tamen pius haberi volebat*.

§ M. RIGAULT met *Saumaise* fort au

au dessus de *Scaliger*. Bien des gens ne sont pas de son sentiment.

§ MELCHIOR INCHOFER est l'Auteur du Livre intitulé *Monarchia Solipsorum*: ouvrage extrêmement injurieux aux Jésuites. On l'a traduit en François. (a) Je ne sai si les Jésuites chercheront à supprimer à force d'argent l'Edition Françoise, comme ils ont fait la Latine.

§ BODIN qui avoit été Carme dans son jeune âge, & qui sortit du Couvent à cause de son libertinage a composé un Livre bien dangereux, *Colloquium ἐπταπλόμερες de abditis rerum sublimium arcanis*. Il est en Mſ. dans la Bibliotheque du Roi de *Prusse*. *Jean Dicmanus* nous a donné une connoissance parfaite de cet Ouvrage dans un Livre qui est intitulé: *De Naturalismo cùm aliorum, tùm maximè Joh: Bodini ex opere ejus MSpto, & usque adhuc anecdoto de abditis rerum sublimium arcanis*. Au reste Bodin étoit Juif. (b) Je

(a) La Traduction a été imprimée, *in* 12. en 1722. à Amsterdam, chez *H. Uytwerf*. Le Traducteur y a ajouté des Remarques, & diverses Pièces importantes sur le même sujet.

(b) Voyez les preuves du Judaïsme de *Bodin* dans un Auteur Allemand qui les a recueillies, *Apparatus litterarius*. Collectio prima. pag. 66. &c. Wittemb. 1717. *Item* sur sa vie, *Collectio secunda*. pag. 327.

Je pourrai le prouver quelque jour.

§ GUI PATIN faisoit grand cas du Livre de *Brown* qui porte pour titre: *Religio Medici*. Patiniana p. 25. Faut-il s'en étonner?

§ JEAN JACOB SCHUDT a composé un Livre intitulé, *de probabili Mundorum pluralitate*, & il y a ajouté une Dissertation *de nihilo*. Il nous donne dans cet Ouvrage une marque de sa vaste érudition en nous faisant voir qu'il a lu *l'Empereur dans la Lune* de *Gherardi*: car il en transcrit plusieurs pages.

§ CHERCHER la Vérité est bien souvent la même chose que chercher la Pierre Philosophale.

§ VOICI une Lettre que M. *Balthazar* Professeur en Theologie à *Grypswalde* m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet du Livre *de Tribus Impostoribus*.

\- - - - - - - - - - - - - - -

De re ipsâ quam ex me intelligere cupis, hæc accipe. Manuscriptum quod olim Bibliotheca B. Mayeri nostri asservabat, cujusque apographum ego possideo, inscriptum est de Imposturis Religionum, *undecim*

constans foliis formæ quadripartitæ. Postquam auctor varia contra rationes existentiam Numinis, ejus cultum, Religionisque veritatem asserentes, attulit, tandem disertis verbis, blasphemiam de tribus Impostoribus profert. Dabo verba ipsa. Sapientiùs Moses qui artibus primo Ægyptorum occultis, id est Astrorum & Magiæ cultu, dein armorum ferociâ Palæstinæ Regulos sedibus extrusit, & sub specie Colloquii Pompiliani fidentem rebus suis exercitum in otiosorum hominum possessiones advexit. Scilicet ut ipse esset Dux magnus, & Frater ejus Sacerdos maximus, ut ipse Princeps & Dictator, at quanti populi! esset. Alii per vias dulciores & delinimenta populi sub profundâ sanctitate (*horresco reliqua proferre*) & eorum sectarii per pias fraudes, in occultatioribus conventiculis, primò imperitam Paganorum plebem, dein & ob vim pullulantis novæ Religionis-timentes de se, & odiosos populis Principes occuparunt. Tandem alius belli studiosus ferociores Asiæ populos à Christianorum Imperatoribus male habitos, fictis miraculis ad se adscivit, sub promissione tot beneficiorum & victoriarum, exemplo Mosis discordes & otiosos Asiæ Prin-

cipes

cipes subjugavit, & per acinacem Religionem suam stabilivit. Prior Ethnicismi, alter Judaïsmi, tertius utriusque correctot habitus. Quis Mahometismi futurus sit, videndum est. Scilicet eò credulitas hominum fraudibus subjecta est, cujus abusus sub specie alicujus utilitatis, impostura meritò vocatur: cujus in genere náturam & species, hîc latiùs evolvere nimis & longum foret & tædiosum. Cæterùm id nobis observandum, quòd concessâ etiam naturali Religione, & debito Cultus divini, quatenùs per naturam dictari dicitur, jam omnis novæ Religionis princeps imposturæ suspectus sit: potissimûm cum, quantæ in Religione aliquâ propagandâ fraudes intervenerint, in aprico omnibus sit, & ex dictis ac dicendis obvium. Manet ergo id secundùm suppositum prius immobile Religionem & cultum Dei, secundùm dictamen luminis naturalis, consentaneum veritati & æquitati esse. Qui verò aliud quid circa Religionem statuere vult, vel novum vel dissonum, idque auctoritate superioris invisibilis suam reformandi potestatem evidenter probet, necesse est, nisi ab omnibus Impostor haberi velit, qui omnium sententiæ ad-

versatur, non sub concluso ex naturali ratione, sed specialis Revelationis auctoritate, &c. &c.

Plura Epistolæ hujus angustia non capit. Verba lineâ non notata.(a) *in Mspto quidem extant. Nescio autem, utrum sint ipsius primi auctoris, an verò illius Jurisconsulti qui excerpta hæc B. Mayero dedit, religioni sibi ducentis, ex ipso integro Libro reliqua proferre. Cæterùm an hoc ipsum sit scriptum* de Tribus Impostoribus *de quo eruditi hactenus litigârunt, ego certe asserere vix audeo. Interim de ejus existentiâ nullus dubito. B. Mayerus noster Anno* 1702. *in hâc Academiâ peculiari Programmate in hunc* de Tribus Impostoribus *Librum inquirens, multa doctorum virorum congessit testimonia, qui oculis manibusque suis librum se evolvisse ac perlustrasse declararunt: quorum fides, cur in dubium vocanda sit, non apparet. Legas quoque velim quæ habet celeberrimus* Buddæus *in Hist: Eccles: V. T. Part. I. p: 534. In Programmate Mayeri p. 15. inter alia hæc habentur verba.*

Sed finem urget Typographus: aliàs fidem dictorum fecissem uberiùs & argumenta Libri à Jurisconsultissimo quodam,

(a) Nempe hæc verba *Horresco reliqua proferre.*

dam, viro amico meo longè honoratissimo, ante aliquot annos mihi communicata, retulissem. Dabo ea, si Deus voluerit, aliâ occasione, ut quàm frivola sint quilibet judicet.

Ex his intelliges Mspto meo non integrum librum, sed ejus saltem argumenta exhiberi. Vides etiam undè B. Mayerus suum acceperit: nimirùm ab illo fortassis Jurisconsulto, cui liber patuit accessus ad arcana Bibliothecæ Principis illius publicæ, in quâ scriptum ipsum integrum olim asservatum est, & cujus mentionem facit Joh: Mullerus *in* Atheismo devicto p. 19. *Principem verò illum Serenissimum Holsatiæ Ducem esse credo; imo ex teste fide digno me aliquando percepisse memini.*

Deniquè & hoc te latere nolo Dominum la Croſe *cum Berolini essem, MS. meum legisse; ex quo itaque si tibi visum fuerit, plura cognoscere poteris. Peto ut illi meo nomine plurimam dicas salutem. Adhuc sæpiùs summâ cum animi voluptate recordor illius temporis, quo tùm viro hoc Doctissimo, pariter ac humanissimo conversari mihi licuit. Concedat ei omnipotens, quæ animæ ac corpori sunt salutaria. Ita verò & tibi &c.*

Jan. 26. 1725.

§ Il y a à la Bibliotheque de feu Mr. de *Spanheim* une Edition exacte des *Essais de Montagne* : & c'est l'exemplaire même (a) dont se servoit Mademoiselle de *Gournai* sa fille d'alliance : & qui avoit eu soin de cette Edition, qu'elle dédia au Cardinal *Richelieu* par une Epître assez mal bâtie. L'Exemplaire dont je parle est remarquable par les Corrections que Mademoiselle de *Gournai* y a mises de sa propre main, & suivant la vraye intention de l'Auteur, comme elle s'en explique dans un billet qu'elle a collé au dedans du Livre à la Couverture. Si l'on est curieux de connoître ces Corrections, les voici.

DANS LA PREFACE p. 27. sur la fin, *Monseigneur le Garde des Sceaux*. Ajoutez : *Seguyer*.

PAGE 6. *Se fige en mon gosier perclus*. Mettez au lieu du mot *Gosier*, *Palais*.

PAGE 14. *Le tourne-boule fuyant avec soy*. Lisez : *Le tourne-vire fuyant avec elle*.

PAGE 16. *Si par dol ou vertu*, Mettez à la place de *dol*, *Fraude*.

PAGE

(a) De l'Ed. de Paris, chez *Camusat*, 1635. in fol.

PAGE 18. *Pour faire furtivement une playe.* Lisez: *pour faire en cachette* &c.

PAGE 20. *Ja bondissante.* Lisez: *finalement* &c.

PAGE 67. sur la fin. *Qu'il ne parle plus.* Lisez: *pas.*

PAGE 77. Version des passages. *J'en suis T. Coruncanus.* Lisez: *je suis T.* &c.

PAGE 130. sur la fin. *Ce sont effects imaginables.* Lisez: *inimaginables.*

PAGE 134. *De la Boëtie.* Lisez: *Boëttie.*

PAGE 137. *Rappaiser les tranchées d'une vertu colique.* Lisez: *verte colique.*

PAGE 217. Le passage Latin, *quibus desultorum in modum, binos trahentibus equos* &c. Mettez à la marge, vis-à-vis le passage. *Livius d. 32.*

PAGE 227. *O Jane à tergo quem nulla Ciconia pinsit.* Mettez à la marge à coté de ce vers. *Pers: Sat: I.*

PAGE 235. Version des passages. *Tandis que le bien que nous chérissons.* Lisez: *souhaitons, désirons.*

PAGE 264. *Pour sa gloire, & service d'autrui.* Lisez: *& le service.*

PAGE 272. Vers: des Pass: *qui se trouvant alegre à porter ceux qui le pressent,*

les

les remet pourtant & les differe. Lisez : *s'y porter si le mal presse, en differe la resolution.*

PAGE 410. *S'accomoder à l'usage publique.* Lisez : *à l'usage public.*

PAGE 455. *Qui sont les plus dignes choses du Monde.* Lisez : *de l'Univers.*

PAGE 458. *Dieu relevant en haut la face de l'homme.* Lisez : *le visage de l'homme.*

PAGE 459. *Qu'au prix de l'inhumanité.* Lisez : *brutalité.*

PAGE 460. *Tu l'auras découvert & conceu.* Lisez : *cognu.*

PAGE 461. *C'est plus d'aprendre des choses vaines.* Lisez : *il vaut mieux aprendre.*

PAGE 461. *Relevé par Arcesilaus.* Lisez : *Arcesilas.*

PAGE 461. *Vous ne recherchiés rien.* Lisez : *cherchiés.*

PAGE 462. *La vie est éteinte, tous les ressorts & mouvemens des sens anéantis se dissipent, & divaguent par-ci par-là.* Lisez : *& toutes les puissances des sens anéantis se dissoudent & se dissipent au neant.*

PAGE 462. *Vivans aux ombres infernales :* au lieu d'*infernales*, lisez : *de là bas.*

PAGE 470. *Faire & conserver heureux.*

Au

Au lieu de *conserver*, lisez : *maintenir*.

PAGE 471. *Representans la face d'une grande Isle.* Lisez : *l'image.*

PAGE 477. *Un corps tout assommé de playes.* Lisez : *tout déchiré.*

PAGE 491. *Ad nos vix tenuis fama* &c. Ajoutez à la marge au mot. *Æneid.* un 7.

PAGE 493. Vers: des Pass: *consiste aux actions.* Lisez : *consistent.*

PAGE 503. *Passer à la queste.* Lisez : *pousser.*

PAGE 503. A côté du vers : *Molliter austerum*, mettez après *idem* qui est à la marge ; *L.* 2.

PAGE 515. *Etienne de la Boitie.* Lisez : *Boëtie.*

PAGE 519. *Qu'une benigne bonté.* Lisez : *que la candeur & la bonté.*

PAGE 519. *Tout l'usage & cabade la vie.* Lisez : *cabale de la vie.*

PAGE 519. *Est pressée d'une autre égale.* Lisez : *ou contrepesée.*

PAGE 564. *Il esmeut & jette.* Lisez : *il excite &c.*

PAGE 574. *Enclos par art.* Lisez : *enchassé.*

PAGE 592. *Et découper cette large riviere.* Lisez :

Lisez : *ce large fleuve*.

PAGE 646. *Elles sont toutes boette*. Lisez : *de la* boette.

PAGE 652. *De la pieté au desdain*. Lisez : *de la pitié*.

PAGE 654. *Leurs coques*. Lisez : *leurs tendres* coques.

PAGE 666, vers la fin. *Nec non libelli*. Mettez à la marge *Horat* : *Od*. 8. *Epod*. *Lib*. après les deux mots *Id* : *ibidem*.

PAGE 671. *Ah! tu me miserum!* Mettez à la marge auprès du mot Catul : *pag*. 15.

PAGE 671. *Atque aliquis de Diis*. A la marge à côté du mot *Metam* : mettez *Lib*. 4.

PAGE 699. *Qu'il se trouve un homme capable*. Lisez : *qu'il se trouve qu'il n'est qu'un homme mesme capable &c*.

PAGE 778. *Au sommeil de Lethé*. Lisez : *sommeilleux oubli de Lethé*.

PAGE 778. *Aiguillonné*. Ajoutez : *du désir*.

PAGE 813. *Perspicuitas enim &c*. mettez à la marge. *Cic. de Nat. Deor*. *Lib*. 3.

§ SERVET a donné une Edition de la Geographie de *Ptolomée* sous le nom de *Michel Villanovanus*. Lyon. 1541.

§ M.

§ M. DE LA CROSE étant encore à Paris, avoit conféré *Clément Alexandrin* avec des Manuſcrits de cet Auteur: il en avoit même fait une nouvelle Traduction, qui étoit prête à paroître. Il ne ſait ce qu'on en a fait. Il a auſſi travaillé ſur *Grégoire de Nazianze*.

§ GEOFFROI DE LA VALLE'E, Auteur du fameux Livre intitulé, *la Foi bigarrée*, ou *l'Art de ne rien croire*, étoit parent du fameux *des Barreaux* qui ne croyoit en Dieu que quand il étoit malade.

§ MORHOFF dans ſon *Polyhiſtor*, qu'*Iſaac Voſſius* eſt Auteur de l'*Hiſtoire des Sèvarambes*. Il ſe trompe: c'eſt un certain *Delon* Miniſtre.

§ MARTINUS POLONUS *n'eſt pas un Auteur que j'eſtime extrement: il n'a presque rien qu'on n'ait mieux ailleurs.* Ce ſont les paroles de feu M. *Leibniz* dans une Lettre à M. *Des Vignoles*, écrite de *Hanover*, & dattée du 24 de Fevrier 1697.

§ M. K. qui a eû entre les mains pluſieurs Lettres de la main de M. *de Leibniz*, a eu la bonté de me les communiquer: Et c'eſt de là que j'ai tiré quelques particularitez ſur le ſujet de ce ſavant homme, lesquelles ſont repanduës dans ce Recueil.

§ CY-

§ CYRANO DE BERGERAC est Auteur du *Sermon du Curé de Colignac.*

§ S'IL en faut croire Montagne, *les Allemands boivent quasi également de tout vin avec plaisir : leur fin c'est l'avaler plus que le goûter. Boire à la Françoise à deux repas & modérément c'est trop restreindre les faveurs de ce Dieu : il y faut plus de tems & de constance.* Voy. *Michel Mont.* Liv. II. Ch. II. Tom. II. pag. 22. de l'Edition de *la Haye* 1727.

§ M. SAMUEL CRELLIUS Ministre Unitaire à *Konigswalde*, étant à Londres, alla voir le célèbre M. *Newton* qui le reçût fort honnêtement. Ils conversérent ensemble pendant l'espace de deux heures : & en sortant M. *Newton* lui mit dix guinées dans la main, en lui disant qu'il ne les lui donnoit pas comme croyant qu'il en eût besoin ; mais qu'il le regardoit comme un homme qui voyageoit en Angleterre : c'est à dire comme un homme qui a occasion de dépenser beaucoup. Le fait que je viens de rapporter est très-certain. (a).

§ M.

(a) Ce même *Crellius* m'a assuré que *Limbourg* étoit Socinien, qu'il le lui avoit avoüé en Hollande.

§ M. DE LEIBNIZ ne pouvoit souffrir *Joachim Becher* (a). L'origine de cette haine étoit que *Becher* avoit fait un Livre Allemand où il se moquoit de M. *de Leibniz*. Ce Livre a pour titre: Die närrische Weisheit: *La folle sagesse*. Voyez en la page 28.

§ M. DE LEIBNIZ a refusé la Charge de Bibliothécaire du Vatican. Il devoit remplir la place du Cardinal *Noris*. Ce fut le Cardinal *Casanata* qui la lui offrit pendant qu'il étoit à *Rome*.

§ M. DE LEIBNIZ ne se faisoit aucune peine de se donner des éloges. En voici un Exemple que l'on peut voir dans les *Leibnitziana*. *Je me suis extremément préparé*, dit il, *sur les matiéres qui ne dépendent que de la méditation. La plûpart de mes sentimens ont été enfin arrêtez aprés une déliberation de vingt ans: car j'ai commencé bien jeune à méditer, & je n'avois pas 15 ans que je me promenois des jours entiers dans un bois pour prendre parti entre Aristote & Démocrite.* (Remarquez ce qui suit) *Ce n'est que depuis environ 12 ans que je me trouve satisfait & que je suis arrivé*

(a) Voyez *Miscellania Leibnitiana*. Article 84. page 230.

arrivé à des Démonstrations sur les matieres qui n'en paroissent point capables. Cependant de la manière que je m'y prends ces démonstrations peuvent être sensibles, comme celles des nombres, quoique le sujet passe l'imagination.

§ M. RABNER (a) *étoit savant dans les Belles-Lettres, bon Astronome, observateur & artiste.* Leibnitz. Let. MS.

§ FRANÇOIS MERCURE D'HELMONT, fils du célèbre *van Helmont*, savoit tous les metiers necessaires à l'entretien de l'homme. C'étoit un Philosophe très-obscur. La *Metemsychose* étoit son dogme favori.

§ VOICI une Pièce anecdote qui pourra faire plaisir à ceux qui ont connoissance de la dispute du *P. Hardouin* avec M. *de la Crose*. C'est une Lettre de feu M. *Cuper* (b) à ce dernier; & qui roule sur les deux ouvrages où le *Jésuite* est refuté.

VIRO

(a) L'on pourra bien publier quelques Lettres de ce Savant homme, en publiant celles du grand Philosophe *Leibniz*.

(b) L'Auteur de ces *Mélanges* a un beau Recueil des Lettres de ce Savant Hollandois, qui pourront être imprimées *data occasione*. Il n'en est pas encore le tems.

VIRO PRÆSTANTISIMO

DE LA CROSE

S. D.

GISB. CUPERUS.

LEgi cum singulari animi mei alacritate & voluptate tres Dissertationes, quas Gallicas donasti luce publica, & perspexi non absque gaudio pleno, te argumenta illa pulchre exornasse, & eruditos multa docuisse, quæ antea ignorabant.

Nec certe quæ in Bibliotheca selecta Joh. Clerici, viri profecto doctissimi, iis opposuit vel Harduinus ipse, vel ejusdem Societatis alius sub nomine Doctoris Sorbonici, efficient unquam ut aliquid detrahatur de laudibus, quas optimo meretur jure polita tua lucubratio. Mihique ut verum fatear, omnia ista frivola, jejuna, & parum solida videntur ad refellenda ea quæ complexus es tribus istis Dissertationibus, & quidem secunda, quæ præcipue oppugnatur, & qua videris summam arcem, vel Capitolium aggredi,

gredi, & aperire consilia eruditi, opulenti & validi Corporis, quod apud omnes fere Pontificios, & maximè Reges & Principes τὰ πάντα est, & ex cujus abstrusis acerrimisque consiliis, multæ res tam in Europa, quam aliis Orbis partibus pendent.

Atque ut vidi, te de systemate Harduini longiore multum & quidem Latina acturum Dissertatione, summopere utique fui lætatus; cumque illam nunc manibus, facili conjectura adsequi poteris, me incredibili & sincero gaudio affici.

Voluisti enim, vir clarissime, & eruditissime, ut illam ἀνέκδοτον ad me mitteret Typographus, atque vel ad te ipsum, vel ad eundem scriberem quid mihi de lucubratione tuâ videatur. Et quanquam mihi non sumam, ut Judex sedere inter te & Harduinum, vel ea, qua par est, diligentia & accuratione expendere viri doctissimi admirabilia & contraria opinioni omnium placita, & quæ illis opposuisti, possim, tamen morem tibi geram, & mittam quid de re tam inaudita, tam difficili, tam involuta, & abscondita mihi videatur.

Cum primo Historiam Herodiadum evolvi, multa continuo mihi obtulerunt para-

paradoxa; ea in chartam conjeci, & præcipua capita, inter quæ *Herodes Atheniensis*, & non *Idumæus*, atque *Ducenarius* vel *Duc & pair* erant, communicavi cum τῷ μακαρίτῃ Joh. Georgio Grævio. Vir doctissimus & amicus meus singularis omnia probavit, literisque hortatus est enixe, ut refutarem tam extra modum absonas & absurdas opiniones. Eodem tempore aliquis ex Galliis epistolam, quam servo accepit, in qua ipsi Jesuitæ dicebantur idem summopere optare. Sed cum essem adscriptus Illustrissimo Ordinum Fœderatæ Belgicæ Generalium Concilio, plurimis utique negotiis distringebar; quin & judicabam, non decere personam meam, quæstiones, disceptationesque ejus generis suscipere, vel me committere cum viro variæ & spectatæ eruditionis. Inde abjeci plane hoc, si modo mihi fuit, consilium; maxime cum postea viderem, doctissimum *Cellarium*, cujus amici mei obitum recte deploras, Josephum, qui primarum in prolusione partium actor est, defendisse; id quod & nuper præclare fecit egregiæ vir doctrinæ & pietatis quo familiariter utor, Basnagius.

Sed tamen *Severus* ille *Archontius* &

Fredericus Imperator mihi plane latuerunt; neque profecto magnopere in eos inquisivi, quia quod illos cum Collegio tam erudito fecisse statuit Harduinus, humani ingenii ludibriis, ne quid gravius dicam, annumerabam.

Neque enim ullo modo capere poteram, sæculo XII vel XIII floruisse tam præclara ingenia, quæ nobis tot utriusque Linguæ darent auctores non modo, verum essent etiam Linguarum orientalium periti inprimis, novasque & inter eas Copticam formarent, Inscriptionesque suppostitias aliis obtruderent magno numero. Et certe illa tempestate pro hæreticis fere habebantur, qui tot excellentibus dotibus animos haberent succinctos; & constat utique omnem elegantiorem eruditionem tunc exulasse, & ne somniasse quidem ullum de Inscriptionibus vel explicandis vel fingendis, quod tamen ultimum in Hispania præcipue diu postea factum esse non eo inficias, quando scilicet horrida illa barbaries incipiebat diminui

Cogitabam insuper dispersos hos eruditos per totum terrarum Orbem vel certe, qua Græcis & Romanis paruit, esse debuisse, si ex eorum officina prodierunt In-

Inscriptiones fere omnes veteres; vel si in Galliis domicilium & sedem stabilem habuerunt, Regios sumptus debuisse facere, ut in omnes terrarum tractus, tot Montium, Fluviorum, & Marium divortiis divisos, sculpendi artifices, vel ipsos illos inscriptos lapides mitterent & transportarent; quod utrumque quam parum verisimile, imo quantopere a veritate manifesta alienum sit, unusquisque, cui necesse non est Anticyram navigare, facili opera percipiet.

Utque capere tum temporis non poteram, quid sibi *Severus Archontius* vellet, ita mihi nequaquam veniebat in mentem consilium, quod toti Societati tribuis eruditæ & potenti. Mirum tamen mihi valde videbatur, ejusdem præclari Romanæ Ecclesiæ Corporis Viros potuisse approbare tot paradoxa & incredibilia, vel saltem PERMISISSE, ut describerentur typis. Et cum in Societate nihil agatur magni, nihil edatur, præcipue si Libri sunt novis referti explicationibus; & quos ipsi Socii vident commoturos & turbaturos, quidquid hominum elegantiorum, nihil edatur, inquam, absque consensu præcipuorum Capitum, atque adeò ipsius Generalis, omnium Consilio-

 rum

rum animæ & mentis, nesciebam profecto quid de re tam inaudita & tam abdita statuere deberem.

Et quanquam, vir eruditissime, aperias consilia singularia atque occulta, & rationes tuæ me fere impellant, ut iis manus dem, tamen ampliandum censeo; & toti Societati notam illam inurere vix auderem; unde & recte facis, quod in Dissertatione Latina, Ordinis primates arcani participes solos esse statuis. Id quod tamen licet utique needum satis evidens sit, tamen supposititia illa, quæ Hispanis debemus, Flavii Dextri, Marci Maximi, Luitprandi, & aliorum Chronica, videntur omnino suadere, fabularum & Legendorum tempora reduci, atque aliquid monstri ali, quod diceres nunc ex latebris & speluncis escendere, postquam Harduinus indulgentia Superiorum vulgavit Libros, innumeris paradoxis turgidos.

Legi quæ doctus ille vir publici fecit juris omnia, & annotavi mihi in iis plurima nova atque incredibilia, imo à veritate prorsus aliena placita, præcipue in sæculo Constantini, Chronologia Veteris Testamenti, Epistolis ad Judicem Ballonfeau; & ingens mihi conscribendum

dum foret volumen, si omnia illa refellere vellem. Quin & in Libro de Nummis Populorum, certus sum multos errores esse, & magnam observationum egregiarum partem, tam ibi quam in notis ad Plinium, Harduinum debere aliis eruditione præstanti viris; quos qua est elegantia vel properantia nominat tantum, quando aliquid humani passi sunt, cum tamen magnum ingenuæ & compositæ mentis signum sit, meminisse eorum, per quos profeceris.

Omnia viri Opera cum maxime typis describuntur Amstelædami, addita Chronologia Impp. Romanorum & Nummis digesta. Librum de Nummis Populorum inspexi, & animadverti ita mutatum esse, ut planè novus sit futurus; plura tamen deleta, quam addita erant; & spero Harduinum correxisse errores, & unicuique reddidisse, id quod omnino decet, τὴν ἀκριβεςέραν αἵρεσιν τῆς Ρωμαϊκῆς θρησκείας, quæ illis se se debere conscius est sibi procul dubio.

Vides facili opera, vir egregie, & ipse nosti, qui labores forent exantlandi, si miniatulas ceras, id quod feci, talibus locis aliquis ponere, easque ornatas edere vellet. Me utique a tanto molimine,

cui admotus sum, Respublica & privata occupatio repellunt. Quin & sic statuo nullum damnum perventurum ad Orbem eruditum, licet paradoxa innumerabilia non refutentur; cum unusquisque cui modo sana mens, & qui aliquid in hocce studiorum genere profligavit, facile videat, ea ridenda magis, quam refellenda esse, & sibi post egregiam tuam lucubrationem cavere possit, ne a malo illo, quod facile cæteroquin afflat ingenia pruritientia & luxuriantia, corripiatur.

Sed ipsa tua me vocat Dissertatio, &, ut hoc repetam, placet illa mihi summopere, & recte puto varios te Harduini & perniciosos morbos ad instar periti Medici, sanare. Nam quod Βασιλεῖς negat dictos esse Impp. Romanos, plane a veritate est alienum; egoque contrarium docui multis argumentis tam ex Numismatibus quam Auctoribus veteribus (si modo hi Harduino opponi possunt) petitis in Dissertatione satis prolixa, quam Historiæ III. Gordianorum, si novis typis describetur, subjungam; ibique itidem evincere haud perfunctorie conor eosdem Augustos in Novo Fœdere, & in ipso illo beati Petri loco, Βασιλεῖς appellari.

lari nec non jocularem esse explicationem Nummi Caphyatarum.

Nugæ insuper sunt & ineptæ, quæ de Republica Romana, de Imperatorum coarctata & in ordinem redacta potestate, de utroque Consule, de Senatus suprema semper auctoritate & imperio disputat & inculcat pluribus locis. Et licet Cajus, cognomine Caligula, non appelletur Αυτοκράτωρ vel *Imperator* in Nummis, tamen constat nec nisi ab iis qui omnem Veterem Historiam ludum jocumque facere conantur, negari potest, penes eum summum tam toga quam sago arbitrium & regimen fuisse. IMPERATORIS titulus, ut hoc addam, frequens occurrit in Augusti & Neronis Nummis. Sed rarus admodum est in iis, qui Tiberio signati sunt, nisi quod eum inveniam apud Mediobarbum & Vaillantium in Nummis Calagurritanorum & Emeritensium. In Caligulæ moneta obvius non est, licet extet in Inf. 7. p. 187 apud Gruter. Exemplo Tiberii, teste Suetonio C. 26, Claudius prænomine illo abstinuit; nec mirum propterea istud in eorum ære & argento non occurrere, licet in Græcis Nummis Claudius appelletur Αυτοκράτωρ apud eundem Vaillantium:

quomodo etiam in uno præclaro Caligulæ nominatur ΓΑΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΘΕΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, apud illustrem & dignitate atque doctrina excellentem Serenissimi Borussorum Regis Legatum, Ezech. Spanhemium.

Agrippa Μέγας vel *Magnus* recte a te explicatur, & fallitur Harduinus dum ad Gallos decurrit, & arbitratur eum non dici Μέγαν respectu potentiæ sed ætatis. Nam licet potentia illa minime tam fuerit magna ac Regum Persarum vel Impp: Romanorum, qui & ipsi Μεγάλοι Βασιλεῖς dicuntur Græcis, tamen titulus ille non aliter potest vel debet explicari in Nummis, docereque facile possem, & alios similes Reges eodem superbivisse. Vix dubito quin Græci majorem natu appellaverint Μέγαν, & minorem Μικρὸν; sed vide tamen an non Telemachus apud Homerum dicatur μέγας, *adultus*, *grandior natu*, respectu τοῦ Νήπιος, & non alterius, qui nullus erat, Telemachi; & annon Ciceronis filius simpliciter μίκρος vocetur tanquam parvus ætate, & forte etiam statura.

Cyrillum recte emendas; tollisque omnem contradictionem feliciter; nullum enim dubium quin οὖν mutandum sit in

in ιὸυκ, & argumentatio ejus omnium receptam rejicit lectionem.

Quæ de vulgata, & θεοπνέυςῳ, si Deo placet, versione, de LXX Interpretibus, de Samaritano Codice commentaris, perplacent; & quibus refellis joculares atque ridiculas nominum Regum variorum etymologias, ejusdem, id est optimæ, farinæ sunt; nec certe ego unquam concoquere potui, tales nugas nobis a viro eruditi sed luxuriantis & paradoxi ingenii absque mensura propinari; nec unquam mente concipiam, quo tendat delira, uti appellas, Carminis Sibyllini interpretatio, cui si non penitus claram, attamen aliquam lucem accendis.

Quæ sequuntur de Anglo-Saxonica, & aliis Linguis, de Runis similibusque literis, de somniis Wachteri, de ratiocinatione Hikesii, de rapinis & plagiis, nemo non probabit & laudabit, nisi qui in eodem ludo sit edoctus. Hierosolymas appellari Herodoto *Cadytim* alios annotasse certissimum est, fecitque id etiam *Montfauconius*, grande illud familiæ Benedictinæ ornamentum in Historia Judith.

Alexandrum Magnum post victum

Darium; vel post transitum in Asiam XII annos regnasse fabulis annumerari debet; neque illud ex Macchab: I. 1. unquam clare probare poterit; quin potius cum initio dixisset Auctor ille, *Alexandrum Philippi primum regnasse in Græcia*, omnis sana ratio suadet, annos istos XII ab eo tempore repetendos esse; quod telum qua corporis declinatione evitari possit ego quidem vix video. Quin & a ratione tam Historica quam Chronologica alienum est plane, Alexandrum ante Harduini XII. annos, alios totidem in Græcia regnasse; & doceri equidem velim, quo anno mortuum Philippum fuisse statuat, qua ætate illi successerit filius. Qui si viginti annos natus fuit cum Macedoniæ regnum susciperet, & si eum calculum sequimur, non anno ætatis XXXIV ineunte, sed XLIV. mortuus sit oportet; nisi velis eum per XII annos in Græcia hæsisse & bellum Persis inferre distulisse per illud tempus; id quod utique neminem, nedum Harduinum ipsum, qua valet ὀξύτητι καὶ ἀγχινοίᾳ credo affirmaturum.

Optimos nitidissimosque auctores, uti Thucydidem & alios, ignorâsse Græcam patriamve linguam, nunquam mihi

fiet

fiet verisimile; irascor profecto ejuscemodi commentis; nec puto propter unam aut alteram loquendi formulam, quæ veteribus Græcis & hodie Gallis similis plane est, talia aliquem projicere posse, vel auctores optimos νοθείας postulare. Nam & ita *Cicero* ablegandus foret, qui ita loquitur 7. Verr. 28. *Nonnunquam etiam res ad manus & ad pugnam veniebat*, & in Orat: pro Cluentio: *Cum Tribunus plebis populo concitato rem pene ad manus revocavisset*, qui & alibi dixit, *conferre ferrum ac manus cum aliquo*. Quid quod & ipse Herodotus similiter fere dicat alicubi, ἐς χειρῶν νόμον ἀπίκεσθαι, *ad manus belli jure conserendas venire*, qui utique auctor viro egregiæ Doctrinæ nequaquam potest esse suspectus; ne jam dicam apud Livium & alios probatæ fidei & veteris ætatis Scriptores, neque enim quenquam credo accessurum eidem, sæpius occurrere, *venire ad manus*.

Sclavonicam Inscriptionem tam jocose ab Harduino fuisse versam rideo equidem hilari animo & promto ad jocandum, egoque alia similia παραρώματα tibi subministrare possem, quæ mecum amici mei communicarunt nuper, nisi

crederem eadem ad te, vir eruditissime, etiam missa esse. Atque ex tam suspiciosis explicationibus patet utique, virum doctum semper antiquum obtinere, nec nuntium remittere posse rationi & modo, quo sive suo ingenio, sive aliis obtemperando imbutus est, interpretandi veteris ævi relliquias, & præcipue Nummos, quos, licet illis totum Historiæ & Chronologiæ superstruat ædificium, ita profecto ludum jocumque reddit.

Monumentum Adultanum optime asseris, & satis mirari non possum Harduinum a tot Auctoribus dissentire, qui tradunt, Reges Ægypti sorores suas sibi junxisse matrimonio. Merito etiam *Plinium Romanum* rejicis, & Cæsarem aliosque restitui in eum locum, unde Harduini eruditio illos dejecerat; reddis insuper Juliam Gentem veneri suæ, æram Nummo Capitoliensium, quæque tandem de hæresi *Hypsistariorum* adjicis, pulchra sunt & erudita.

Epilogus autem tuus me plurimum oblectavit, & inde certe haud leves suspiciones peti possunt, aliquod latere mysterium forte, quod tacitum adhuc habetur. Nam cum Historia a Christo na-

to

to per Flavium Dextrum & alios deducta usque ad sæculum XII. & illa omnis tumida sit penitus insulsis & putidis fabulis quæ in dedecus Christiani nominis leguntur, & juventuti obtruduntur hic & illic absque dubio, nihil tandem sperandum boni videtur esse de Harduini vagis & extraordinariis explicationibus.

Illustris *Leibnitzii* disputationem de Nummo, cui inscribitur GRATIANI AVGGAVG. nondum vidi, & inde est, quod me valde oblectaverim iis quæ doctæ & eleganti tuæ Dissertationi inseruisti inde petita.

Vides tandem, vir celeberrime, me eam non perfunctorie legisse; dignam profecto judico, quæ exeat in dias auras luminis, ut ita alii etiam cognoscere, te duce & auspice, possint, quid de viri, qui valet ingenio, & variæ multæque eruditionis & lectionis est, novis placitis statuendum sit, & quale periculum Reipublicæ Literariæ impendeat ex ejuscemodi ratiocinationibus. Vale plurimum. Daventr: XIII Martii 1708.

§ BIEN des gens ont regardé comme une fiction ce que l'on a dit de la baſto-

 nade

nade donnée à *Toland* pendant qu'il étoit à *Utrecht*. Voici ce qu'une Illustre Princesse en écrivoit à M. de *Leibnitz*.

„ *Toland* a cependant une autre for-„ tune, car un Anglois à qui il avoit „ donné un démenti à Utrecht, lui a „ donné des coups de bâton devant tout „ le Monde dans l'Auberge". Voici ce que répondit M. de *Leibnitz* sur ce sujet.

„ Je suis fâché du malheur arrivé à „ M. *Toland*, quoiqu'il ne soit que trop „ vrai que ses manieres hardies sont pro-„ pres à lui attirer des affaires : je ne „ voudrois pourtant pas qu'il devînt „ inutile, & je souhaiterois qu'il fût „ converti & non pas ruiné".

EXTRAIT

D'une Dissertation de MR. DE LA CROSE, *adressée au* ROI DE PRUSSE, *sur un* PRIAPE *que l'on conserve dans son Cabinet.*

CETTE Idole est gravée & expliquée assez au long dans le IIIe. Tome du *Thesau-*

saurus Brandenburgicus de feu Mr. *Beger*. (a) Il nous apprend qu'elle a été autrefois à Rome dans le Cabinet du Cardinal *Chigi*. Un savant homme de mes amis, qui a voyagé en Italie, m'a dit que quelques Italiens l'appelloient par raillerie *il Padre di tutti i Santi*. (b)

Cette Statuë est fort ancienne & par conséquent très-rare & très-curieuse. Elle est de fabrique *Egyptienne*, & appartient à la Religion de cette Nation.

C'est un fait attesté par *Hérodote*, & ensuite par toute l'Antiquité *Greque* & *Romaine*, que c'est en Egypte qu'est le culte de cette partie de l'homme que la pudeur empêche de nommer. Elle fut portée de là en *Grece*, par le Devin *Mélampe*, où elle faisoit une partie des cérémonies mystérieuses de *Bacchus*. Les *Romains* donnérent aussi dans cette abomination. On sait jusques où ils ont porté leur culte pour *Priape*. Les Enfans Romains en portoient au col des figures suspenduës d'or, d'argent, ou de cuivre. On leur faisoit accroire que cette vilé-

(a) Les Remarques de M. *Beger* sur cette Statue sont savantes; mais elles ne sont pas assez au fait.

(b) C'est-à-dire *le Pere de tous les Saints*.

vilénie résistoit aux enchantemens, & préservoit les enfans du mauvais coup d'œil des sorciéres. Superstition dont il reste encore des traces en Espagne. Les *Indiens*, dont l'ancienne Religion vient d'*Egypte*, adorent encore aujourd'hui des images qui ont beaucoup de rapport à celle-ci. Ils en portent sur eux des figures d'or, d'argent, ou de crystal & leur adressent leurs prieres. L'intention des Egyptiens a été de représenter sous cet infame symbole le principe de la génération & de l'origine de toutes choses ; C'est ainsi que les *Indiens* s'expliquent encore aujourd'hui. Ainsi, ce qui fait horreur à penser, ils prétendoient donner par là une image vive & énergique du Dieu souverain. On trouve de pareilles représentations avec des têtes de Coq, dans le Livre de *Jean Macerius* Chanoine d'*Aire*, int. *Abraxas*, ou *Axiopistus*, tab. 2, 3, 4, 7, 23, où l'on voit souvent ajouter le mot ΙΑΩ qui est le nom inéffable & essentiel de Dieu, prononcé à la maniere des Grecs, dans *Eusebe de Cesarée*, *Diodore de Sicile*, *Macrobe* & d'autres anciens Auteurs. La crête de coq de l'Idole signifie la virilité & la vertu énergique d'engendrer : la

bourse,

bourſe, la libéralité & la magnificence de l'Etre ſouverain: la cloche eſt là pour un ſymbole d'invitation à l'adorer: les petits Priapes ſuſpendus marquent que les principes ſubalternes de génération dépendent du ſouverain Etre.

Pour conſerver cette Idole, il ne faut point en ôter la rouille: on l'écailleroit, & en l'écaillant on gâteroit la figure.

§ LE Miniſtre *Labbadie* prêchoit parfaitement bien. Des gens qui l'ont entendu, m'ont dit qu'il avoit un merveilleux talent; c'étoit celui de faire connoître par la variation de ſa voix toutes les différentes ponctuations.

§ ON prêche trop ſouvent. (a) On ne devroit prêcher qu'une fois tous les mois. Le Prédicateur en prêcheroit mieux, & l'Auditeur en profiteroit plus: car nous avons une eſpece de dégoût pour les choſes que nous voyons & que nous entendons ſouvent.

§ LES jeunes gens ſont ordinairement pro-

(a) Voyez l'excellent ouvrage de M. *Roques*, Paſteur Evangelique. pag. 505, il eſt ſurprenant que les Journaux François n'aient point fait mention de cet Ouvrage. Les Allemands en ont parlé.

prodigues, & les Vieillards, avares. Les prémiers ont tort d'être prodigues, puisqu'ils ont encore à vivre: & les derniers sont ridicules d'être avares, puisqu'étant sur le bord de la fosse, ils ont toujours assez de bien pour le peu de tems qu'ils ont à demeurer ici-bas.

§ AVANT que d'expliquer un Phénomene, il faut examiner si le fait est certain. *Des-Cartes* a donné l'explication des Lampes perpétuelles qui se trouvent dans les sepulchres: & dans la suite on a été convaincu de la fausseté du fait. On peut ajouter aux Lampes de *Des-Cartes* les figues de *Démocrite*.

§ C'EST M. *la Croze* qui a donné à feu M. *Teissier* le *Pithœana*, qu'il avoit copié d'après l'Original à *Paris*, dans la Bibliotheque de M. *Desmarets*.

§ M. ELIES DU PIN étoit un savant homme, & en même tems un Abbé fort coquet. Le matin il palissoit sur les Livres, & l'après-dinée sur les cartes en bonne Compagnie de Dames. L'endroit où il tenoit sa Bibliotheque, & son Cabinet à côté, étoient d'une propreté merveilleuse.

§ DU MOULIN le Pere est Auteur du *Scaligerana*. De l'*Escale* (autrement *Scaliger*)

liger) étant à *Leyde* Professeur Honoraire avec seize cens florins de pension, recevoit, l'après-soupé la visite de *Hugo Grotius*, *Heinsius*, *Vorstius* &c, qui y étudioient alors. Ces jeunes gens écrivoient tout ce qui se disoit dans ces soirées. Il ne faut pas s'étonner s'il y a bien des irrégularitez dans cet Ouvrage. Le prémier *Scaligerana* est bon; parce qu'il est de *Scaliger* même. Mais celui de *du Moulin* est un Enfant de *Scaliger*, dont *Heinsius*, *Grotius*, & *Vorstius*, ont fait les oreilles.

§ LA Philosophie que M. *Sperlette* a donnée au Public est toute pillée. Sa Logique est presque traduite mot à mot de l'*Art de penser*: & je sais de bonne part que le reste n'est autre chose que ce que dictoit à ses Ecoliers, *Dom Robert des Gabets*, *de la Congrégation de St. Vannes*. Mr. *Bayle* l'estimoit beaucoup: il étoit un Cartésien très-rigide.

§ M. D. MAICHEL dans l'*Introduction Latine à l'Histoire des Bibliotheques de Paris*, (a) a fait une faute dans la derniere note de la page 91. *Domini Fu-*

(a) Cette remarque est de l'Illustre & savant Mr. *de la Croze*.

Fugetii, Procuratoris Regii Generalis. C'eſt *Fouquet* & non pas *Fouguet* Procureur Général. Ce n'eſt pas le même auquel les Jéſuites ſont redevables de leur rappel en France en 1603. Celui-ci connu ſous le nom de Marquis de *la Varenne* en Anjou, ſe nommoit *Guillaume Fouquet*, ſavoit à peine lire & ne vivoit plus en 1625: au lieu que l'autre étoit homme de Lettres, & n'eſt mort qu'environ l'an 1670. D'ailleurs la Varenne étoit *Angevin* & homme de rien: & le Procureur Général *Fouquet* étoit homme de naiſſance, & *Pariſien*, ſi je ne me trompe.

V E R S

DE L'ABBE' HORTENCE

A MILEDI D'HARLINGTON, *ayant gagné le gros lot d'une Lotterie d'Angleterre.*

Je connois l'aimable Silvie.
J'en puis louer ſans flatterie,
L'Eſprit, le gout, les ſentimens,
 Elle s'entend en Poëſie,
Mais la clarté de ſon Genie
N'aime pas l'ombre des Romans.
Ses autels ne ſont pas friands

Ni

Ni de vœux ni d'Idolatrie,
Ni de l'honneur d'un vain Encens.
Muses cedez sans jalousie
A la fortune qui decrie
La pauvreté de vos presens:
Par des tributs plus importans
Une Cassete bien garnie
A meilleur son que tous vos chants:
Il en sort une melodie
Qui des Mortels frape les sens,
Et je puis voir sans fâcherie
Qu'elle trouve encor plus charmans
Les Billets de la Lotterie
Que les Billets des vieux Amans.

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire des revolutions arrivées aux Jesuites du tems de HENRI IV.

L'ORIGINE des Jésuites est une Epoque des plus remarquables. Jamais Ordre n'eut plus de pouvoir, & en même tems plus d'ennemis. Si les Jésuites s'en étoient tenus aux Statuts de St. *Ignace*, qui leur recommandoient l'étude de la Théologie & en général des Belles-Lettres, on auroit vu fleurir leur Ordre,

ordre, avec satisfaction; (a) Mais leur ambition déméſurée les porta à l'étude de la Politique, dans laquelle ils ont toujours fait de très grands progrès. Des gens même ſortis de leur Societé ont mis au jour leurs artifices. Le principal eſt *Melchior Inchofer* dans un Livre *in folio*, intitulé *Monarchia Solipſorum* : ouvrage qui a été traduit en François depuis quelque tems. *Pasquier* dans ſes *Recherches de la France*, (b) parle le même langage que l'Ex-Jéſuite que nous venons de nommer. En général on peut dire que les *Peres de la Compagnie de Jéſus* n'étoient pas aimez du tems de Henri IV. Un Livre qu'un de leur Secte avoit publié, avoit fait naître des ſoupçons qui ne leur étoient point favorables. Diſons quelque choſe de cet Ouvrage.

Il fut publié à Tolede en 1598. par *Mariana* Eſpagnol, & porte pour titre *De Rege & Regis inſtitutione*. (c)

Cet Ouvrage fit connoître le ſyſtême Politique de la Compagnie de Jéſus. *Mariana*

(a) Voy: *Vie de Richer* par *Adrien-Baillet*: imp. à Liege en 1714. page 101, 102.

(b) *Pasquier*, *Rech*: *de la France p.* 298. *A* 309. *C.* 294. *D.* &c. Edit: de Paris *in folio* 1665.

(c) L'Edition dont je me ſers eſt de 1611.

riana y fait l'Apologie de l'assassinat de *Clement* en la personne de *Henri III.* & fait connoître que le sentiment des Jésuites est, qu'il faut se défaire d'un Prince dès-qu'il ne se conduit point suivant les Loix établies dans le païs qu'il gouverne. Voici les propres termes de *Mariana* en parlant de l'Assassin *Clément* : Lib. 1. Cap. VI. p. m. 54. *De facto Monachi* (Clementis) *non una opinio fuit: multis laudantibus, atque immortalitate dignum judicantibus; vituperant alii prudentiæ & eruditionis laude præstantes, fas esse negantes cuiquam privatâ auctoritate Regem consensu populi renunciatum, sacroque oleo de more delibutum sanctumque adeo perimere, sit ille quamvis perditis moribus atque in tyrannidem degenerarit.* Ce passage découvre le venin de la Doctrine Jésuitique. L'action indigne dont il y est question est appellée un peu plus haut *facinus memorabile.*

Les Jésuites depuis long-tems enseignoient en secret ce que *Mariana* enseigne ouvertement. Ce fut par les Jésuites que *Clément* fut porté à son crime. *Châtel* Ecolier des Jésuites voulut en commettre un semblable en la personne de *Henri IV.* On sait que son dessein ne lui réussit pas: & qu'en 1595. Chatel &

Jean

Jean Guignard son Maître subirent sur l'échaffaut la peine qu'ils avoient méritée. On sait encore que les Jésuites furent chassez de France, & nous en parlerons dans la suite. Ravaillac enfin fit connoître combien il étoit imbu du systême qui autorise le massacre des *Tyrans*. Ce sont là les plus fameux Disciples des Jésuites, & en particulier de *Mariana*. Pour en revenir à l'ouvrage même de cet Espagnol, je remarquerai que quoiqu'il contienne des principes très-dangereux au bien public, il a été néanmoins publié muni de l'Approbation de la Faculté de Théologie, & même de l'Approbation du Roi d'Espagne (*Philippe III.*) La prémiere Approbation ne me surprend pas: la Faculté Théologique en autorisant le Livre de *Mariana*, travailloit pour elle. Mais je ne saurois assez m'étonner de l'Approbation du Roi; parcequ'en la donnant il signoit en quelque maniere sa condamnation. Cependant cette Approbation n'est point équivoque & est conçue dans les termes les plus avantageux pour l'Auteur du Livre. On sera peut-être bien aise de la voir. La voici.

CEN-

CENSURA

„ *Hujus operis Regiâ auctoritate facta.*

„ Disertum plane & eruditum virum „ Joannem Marianam esse, ut alia de- „ sint, tres libri satis indicant, quos de „ Rege & Regis institutione confecit „ elegantes & graves. Hos regia aucto- „ ritate diligenter & attente perlegi, „ iterum & tertio facturus, si per tem- „ pus & otium licuisset, ita semel lecti „ placuerunt. In simili argumento auc- „ tores non pauci Regni & Reip. statum „ componunt: noster Regem a primis „ annis susceptum iis moribus informat, iis „ præceptis instruit, quæ eo loco digna „ sunt. Quippe in Deum conjectis ocu- „ lis ut sapiens Architectus ad eam re- „ gulam institutæ fabricæ fundamentis „ molem universam imponit. Æquum „ proinde judico, ut hoc opus typis „ mandatum in luce & hominum mani- „ bus versetur, eorum præsertim, qui „ ad Reipublicæ gubernacula sedent. „ Qui si ad præscriptam in eo formam „ actiones & consilia retulerint, næ mag- „ num atque incredibile operæ pretium „ existat. Datum in nostro Sanctæ Ma-

„ riæ de Mercede Redemptionis Capti-
„ vorum, cœnobio Madriti die trigeſi-
„ mo Menſis Decembris, anno milleſi-
„ mo quingenteſimo nonageſimo octavo.

Fr. PETRUS DE ONNA,
Magiſter Provinc.

Si l'on veut connoître plus en détail le Livre dont je viens de parler, on n'a qu'à conſulter M. *Bayle*. (a)

L'Ouvrage de Mariana attira mille ſanglans reproches aux Jéſuites. Les *Catholiques* & les *Proteſtans* attaquerent vivement un Livre ſi pernicieux, & attribuerent à ſon Auteur tous les maux arrivez à la France par la perte de ſon Roi. *Le Grain* dans *ſes Decades* de *Henri IV*, apoſtrophe Mariana au ſujet de l'Aſſaſſinat de *Henri III*, & l'apoſtrophe en termes qui ſont bien forts. *Ha !* s'écrie-t-il, *je n'ai point voulu juſques-ici taxer aucun Jéſuite, pour l'honneur de la profeſſion qu'ils font de la Religion Catholique ; mais l'horreur que j'ai de l'effuſion du ſang du Roi le Pere commun des François, ſi barbarement meurtri, rompt le filet qui a tenu ma langue en paralyſie, & le déplaiſir de leur voir faire des beatifications & apologies*

(a) *Diction: de Bayle*, Art: de Mariana. Not. G.

logies (a) *en faveur du meurtrier parricide, me fait te dire, Mariana Jésuite Espagnol! que tu estimes notre France bien remplie de Monstres horribles, puisque tu appelles ce prodigieux avorton des Diables*, l'ornement éternel de la France. *Nous te désavouons, te tenons pour heretique en cet endroit (comme les tiens mêmes ne t'osant advouer ont confessé) & te déclarons avec le sacré Sénat de France, le premier du Monde, le fidelle serviteur du Roi, l'ami de l'Etat, le fleau du Vice, le port assuré de la Vertu, le dissipateur des erreurs, le conservateur des Loix fondamentales du Royaume, le ciment des maximes de France, hors les maximes duquel toutes les autres sont hérétiques, erronées & rebelles, qu'il n'y a point en Enfer de Furies plus horribles que ton cruel Clement, ni de discours plus apocrifs & hérétiques que les louanges que tu lui donnes* (b). Nous ferons venir sur la scene d'autres Auteurs qui ont vigou-

(a) Il a particulierement en vue cet endroit du Chap. VI. du Livre de *Mariana*, où *Clément* est appellé *Gallia decus aeternum.* J'ai remarqué plus haut qu'il nomme le crime de cet Assassin, *facinus memorabile.*

(b) *Le Grain, Décades de Henri IV.* pag. 368 Edit. de Roüen in 4o. 1633.

goureusement attaqué le sentiment de Mariana. Mais il faut auparavant donner un précis de ce qui arriva aux Jésuites à l'occasion de l'assassinat que Chatel avoit projetté.

Chatel, au rapport de le Grain, *étoit un jeune homme âgé de* 16 *ans ou environ, de nature simple, d'entendement stolide, mais, capable de recevoir les enseignemens d'une Doctrine Heteroclite* (a). Les Jésuites avoient gâté l'esprit de ce jeune homme par l'opinion détestable que Mariana publia dans la suite. Ils firent comprendre à *ce petit Aod*, pour me servir des expressions de le Grain, que ce seroit un moyen d'aquerir d'abord le Paradis, s'il travailloit à delivrer la France d'un Tyran qui *secouoit le joug du Pape*. Chatel reçut aveuglément l'opinion de ses Maîtres; & un jour, *garni d'un couteau tranchant des deux côtez, il s'écoula entre deux Seigneurs qui faisoient la reverence au Roi, de sorte que le coup ne fut porté que dans la bouche* (b). Chatel ferme & assuré laissa tomber le couteau fatal. Il fut saisi & conduit en prison par un Capitaine des Gardes. Cette affaire fit beaucoup de bruit &

(a) Ibid. pag. 591.
(b) *Ubi sup:*

& fut cauſe de la perte des Jéſuites. La Cour députa des Conſeillers pour viſiter leur College. On trouva parmi les papiers de *Jean Guignard* Jéſuite une Apologie formelle quoiqu'énigmatique de l'action de Clément. On ſera ſans doute curieux de connoitre cette Apologie: je vais en donner quelque choſe.

- - - - - - - - - - - -

Que l'Acte heroïque faict par Jacques Clément, comme don du St. Eſprit, appellé de ce nom par nos Théologiens, a été juſtement loüé par le feu Prieur des Jacobins Bourgoing Confeſſeur & Martyr..... Que la Couronne de France pouvoit & devoit être transferée en une autre famille que celle de Bourbon. Que le Bearnois ores que converti à la Foi Catholique ſeroit traité plus doucement qu'il ne méritoit ſi on lui donnoit la Couronne Monachale en quelque Convent bien reformé, pour illec faire pénitence de tant de maux qu'il a fait à la France, & remercier Dieu de ce qu'il lui avoit fait la grace de ſe reconnoître avant la mort. Que ſi on ne le peut dépoſer ſans guerre, qu'on guerroye: ſi on ne peut faire la guerre, la cauſe, mort, qu'on le face mourir. C'eſt là

une partie de ce que l'on trouva dans les papiers de Guignard. Il fut puni. On le pendit, on l'étrangla en Greve & on brûla son corps; le tout après lui avoir fait faire amende honorable. Chatel reçut aussi la punition de son crime. Voici l'Arrêt même de la Cour contre *Jean Chatel* & les Jésuites. Voy. *le Grain p.* 593. 594.

„ Veu par la Cour, les grand' Cham-
„ bre & Tournelle assemblées, le procès
„ criminel commencé à faire par le Pré-
„ vost de l'Hotel du Roi, & depuis pa-
„ rachevé d'instruire en icelle, à la re-
„ queste du Procureur Général du Roi,
„ demandeur & accusateur: à l'encontre
„ de Jean Chastel natif de Paris, Esco-
„ lier ayant fait le cours de ses Estudes
„ au College de Clermont (a), prison-
„ nier es prisons de la Conciergerie du
„ Palais, pour raison du très-execrable &
„ très-abominable parricide attenté sur la
„ Personne du Roi: Interrogatoires &
„ Confessions dudit Chastel, ouï & in-
„ terrogé en ladite Cour ledit Chastel
„ sur le fait dudit parricide: ouïs aussi
„ en icelles Jean Gueret Prestre, soi di-
„ sant de la Congrégation & Societé du
nom

(a) College des Jésuites.

„ nom de Jésus, demeurant audit Col-
„ lege, & ci-devant précepteur dudit
„ Jean Chastel: *Pierre Chastel* & *Denyse*
„ *Hazard* pere & mere dudit Jean (a):
„ Conclusions du Procureur Général
„ du Roi, & tout considéré, Il se-
„ ra dit, Que ladite Cour a déclaré &
„ déclare ledit Jean Chastel atteint &
„ convaincu du crime de leze-Majesté
„ divine & humaine au premier chef, par
„ le très-méchant & très-detestable par-
„ ricide attenté sur la personne du Roi:
„ Pour reparation duquel crime a con-
„ damné & condamne le dit *Jean Chas-*
„ *tel* à faire amende honorable devant
„ la principale porte de l'Eglise de Pa-
„ ris, nud en chemise, tenant une tor-
„ che de cire ardente du poids de deux
„ livres, & illec à genoux dire & décla-
„ rer, Que malheureusement & prodi-
„ toirement il a attenté ledit très-inhu-
„ main & très-abominable parricide, &
„ blessé

(a) Je remarquerai ici en passant que l'Auteur d'où je tire cette Piece parle peu exactement à la page 591, lorsqu'il dit que *Jean Châtel* étoit fils de *Pierre & Denise Hazard Marchands Drapiers.* Cela est équivoque: & l'équivoque est même assez plaisante. Elle est levée par l'endroit de la marque.

„ blessé le Roi d'un couteau en la face: „ & par faulces & damnables instructions, il a dit audit procès estre permis de tuer les Rois, & que le Roi „ *Henri IV.* à présent regnant n'est en „ l'Eglise jusques à ce qu'il ait l'aprobation du Pape: Dont il se repent & „ demande pardon à Dieu, au Roi, & „ à Justice. Ce fait estre mené & conduit en un tombereau en la place de „ Greve, illec tenaillé aux bras & cuisses, & sa main dextre, tenant en icelle le couteau duquel il s'est efforcé „ commettre ledit parricide, coupée, „ & après son corps tiré & démembré „ par quatre chevaux, ses Membres & „ corps jettez au feu, & consumez en „ cendres, & les cendres jettées au vent: „ A déclaré & déclare tous & chacuns „ ses biens acquis & confisquez au Roi. „ Avant laquelle execution sera ledit „ *Jean Chastel* appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour sçavoir la vérité de ses complices, & „ d'aucuns cas résultans dudit procès.

„ Ordonne que les Prestres & Escoliers du College de Clermont, & tous „ autres soi disans de laditte Societé, „ comme corrupteurs de la jeunesse, „ per-

„ perturbateurs du repos public, enne-
„ mis du Roi & de l'Estat, vuideront de-
„ dans trois jours après la signification
„ du présent Arrest, hors de Paris, &
„ autres villes, & lieux où sont leurs
„ Colleges; & quinzaine après hors du
„ Royaume, sur peine, où ils seront
„ trouvez ledit tems passé, d'être punis
„ comme Criminels & coupables du cri-
„ me de lèze Majesté, seront les biens
„ tant meubles à eux appartenans em-
„ ployez en œuvres pitoyables, & distri-
„ bution d'iceux faite ainsi que par la
„ Cour sera ordonné. Outre, fait défen-
„ ses à tous Sujets du Roi de n'envoyer
„ des Escoliers aux Colleges de laditte
„ Societé qui sont hors du Royaume,
„ pour y estre instruits, sur la mesme
„ peine de crime de lèze-Majesté &c.
„ &c.

La plupart des Jésuites se conformerent aux ordres du Roi : ils sortirent: leurs Colleges furent fermez. Cet exil fit beaucoup de bruit; surtout en Italie: car *Clément VIII* qui étoit Pape alors, témoigna qu'il n'auroit jamais cru *qu'on fût venu à une telle exorbitance que de chasser tout l'Ordre du Royaume.* (a) Mais s'ils

 obeï-

(a) Ce sont les termes du Cardinal *d'Ossat* dans sa

obeïrent à l'Arrêt qui les en chassoit, ce ne fut pas sans avoir fait tout ce qu'ils pouvoient pour éviter le coup. Il y eut des Plaidoyers de part & d'autre.

L'Université de Paris plaida contre eux, ayant pour Avocat *Antoine Arnauld*. Les Curez de la Ville imiterent l'Université: & firent faire leur Plaidoyé par *M. L. Dollé* Avocat en la Cour du Parlement. Ces deux Plaidoyez tendent à faire voir au Roi que les Jésuites doivent être chassez du Royaume pour toujours.

On apprend par ces Plaidoyers des choses curieuses sur la conduite des Jésuites. Les actions abominables qu'ils avoient fait commettre, firent que le Parlement les cita à comparoître: ils le refuserent: & enfin pressez par l'Arrêt du Jeudi 7. Juillet 1594. ils introduisirent leur Avocat pour plaider leur cause. Voici une ruse dont ils se servirent avec succès. Les Jésuites sont des gens qui ont toujours beaucoup flaté la Populace pour s'en attirer la bienveillance: ils prévinent que si leur cause étoit plaidée à huis ouverts, la Partie adverse ne manqueroit pas

(a) Lettre 17e p. 117 de la 1. Partie. Edit: d'*Amelot de la Houssaye*: Paris *in quarto* (p. 387. Ed. d'Amst. in 12. 1708.)

pas de découvrir au peuple bien des choses qu'ils avoient interêt de lui cacher. Ils représenterent donc que s'ils plaidoient publiquement cela leur feroit beaucoup de peine, parce qu'en plaidant ils feroient obligez de dire bien des choses desavantageuses pour ceux qui s'étoient déclarez du parti du Roi: & la ruse leur réussit. On résolut qu'on plaideroit à huis clos.

Arnauld plaida le premier d'une maniere vive & éloquente. Il fit voir que le but de la Société étoit de réduire toute l'Europe sous le joug de l'Espagne. Les Chefs de la Societé sont Espagnols: donc ce sont les affaires de l'Espagne que la Societé doit avoir à cœur. D'ailleurs tout Jesuite a fait vœu d'obeïr à son Général: si le Général qui est Espagnol ordonne de tuër un Roi de France, il faut necessairement le faire. *Arnauld* fait voir de plus que l'occupation des Jésuites est de voler les biens des Maisons afin de s'enrichir; & de s'y faire des Disciples pour avoir des Protecteurs. (a) Enfin je trouve

(a) Arnauld n'est pas le seul qui leur ait fait ce reproche, tous leurs ennemis le leur ont prouvé. Aussi ont-ils tâché de s'en disculper en disant que c'étoit calomnie. Voyez l'*Amphitheatrum Honoris*

ve dans le Plaidoyé d'*Arnauld* immédiatement avant la *Conclusion*, une Apostrophe au Roi que je ne saurois m'empêcher de donner telle qu'elle est. „ SIRE, „ c'est trop patienté, c'est trop enduré „ ces traistres, ces Assassins au milieu de „ vostre Royaume. Pour vostre regard, „ la gloire de vostre Majesté a donné jus„ques aux Empires de la terre les plus „ éloignés: on ne parle plus que de vos „ victoires & de vos conquestes: & le „ surnom de GRAND vous est aquis „ pour jamais, & consacré à l'immorta„lité. Vos faits d'armes admirables „ vous ont rempli les mains de palmes, „ foulant sous le pied de vostre authori„té, la témerité, la desloyauté, & les „ depouilles de tous vos Ennemis. Mais, „ SIRE, vous n'êtes pas au Monde pour „ vous seul: considérez, s'il vous plait, „ combien la gloire de vostre nom seroit „ affoiblie, si on lisoit dans les histoires „ que faute d'avoir étoufé ces serpens, „ au moins de les avoir chassez hors de „ vostre Royaume, ils vous eussent en-

fin

meris de *Stribanius*: p. 1366 imp: en 1605. Je dis *Stribanius*, parce que *Bonarsius* n'est qu'un nom sous lequel l'Auteur s'est déguisé.

„ fin perdu, & après vous, tous vos
„ pauvres Sujets. SIRE, vous avez
„ affaire à un ennemi patient, &
„ opiniastre, qui ne quittera jamais
„ qu'avec la vie, ses esperances & ses
„ desseins sur vostre Estat. Tous ses au-
„ tres artifices ont failli & se sont trou-
„ vez foibles: Il ne lui reste plus que
„ son dernier remede, qui est de vous
„ faire assassiner par les Jésuites, puis-
„ qu'il ne peut autrement arrester le cours
„ de vostre bonne fortune. Il patiente-
„ ra, il dissimulera, mais il visera touf-
„ jours à son but: & tant que ses Colo-
„ nies de Jésuites seront en France, où
„ ses advis & ses paquets se reçoivent,
„ où ses meurtriers sont exhortez, con-
„ fessez, communiez, encouragez, rien
„ ne lui sera impossible. SIRE, si vos-
„ tre generosité ne vous permet de crain-
„ dre pour vostre personne, au moins ap-
„ prehendez pour vos serviteurs. Ils ont
„ abandonné femmes, enfans, biens,
„ maisons, commoditez pour suivre vos-
„ tre fortune: les autres demeurez dans
„ les grandes villes se sont exposez à la
„ Bourrellerie des Seize, pour vous ou-
„ vrir les portes: & maintenant, SIRE,
„ n'aurez-vous point soin de vostre vie,

„ pour conserver la leur qui y est inse-
„ parablement attachée ? n'aurez-vous
„ point pitié de tant de femmes, de tant
„ de pauvres enfans qui demeurєroient à
„ jamais Esclaves de l'insolence & cruau-
„ té Espagnole? SIRE, il reste assez d'en-
„ nemis découverts à combattre en Fran-
„ ce, en Flandres, & en Espagne, dé-
„ fendez vos costez de ces assassins domes-
„ tiques: pourveu que vous les esloigniez,
„ nous ne craignons point tout le reste.
„ L'Espagnol ne peut parvenir à nostre
„ servitude qu'au travers de vostre sang:
„ les Jésuites ses creatures n'auront ja-
„ mais repos en France qu'ils ne l'ayent
„ respandu. Jusques ici le soin de vos
„ fidelles serviteurs a empesché leurs par-
„ ricides, Mais, SIRE, si on les laisse
„ parmi nous, ils pourront tousjours vous
„ envoyer des meurtriers qu'ils confesse-
„ ront, qu'ils communieront comme
„ Barriere, & nous, SIRE, ne pour-
„ rons pas tousjours veiller. Il est impos-
„ sible que ceux qui tentent si souvent
„ une mesme chose, ne rencontrent à la
„ fin: leur esprit tout ensanglanté de
„ la mort du feu Roi, l'assassinat duquel
„ fut projetté & resolu dans leur Colle-
„ ge, & de l'attentat tout manifeste sur

„ vos-

„ voſtre vie, ne ſe donne repos ny jour
„ ny nuict : ains va tousjours reſvant,
„ tousjours tournant, tousjours travail-
„ lant, pour parvenir à ce dernier poinct,
„ qui eſt le comble de tous les ſouhaits
„ & de tous les deſirs des Jéſuites. SIRE,
„ les conſiderations que ceux qui n'apre-
„ hendent nullement voſtre mort, vous
„ repreſentent au contraire, ſont autant
„ de trahiſons toutes claires & toutes
„ manifeſtes. Lorſque vous aurez aſſu-
„ ré voſtre vie, lorſque vous aurez aſſuré
„ l'Eſtat de tant de grandes & puiſſantes
„ villes en exterminant le Conſeil public
„ que vos Ennemis y ont encores dedans,
„ par le moyen des Jéſuites : alors on
„ vous redoutera de là les monts : &
„ lors, SIRE, on vous portera l'hon-
„ neur & le reſpect qui eſt du au pre-
„ mier Roi de l'Europe : au Roi qui a
„ ſur ſa teſte la Couronne de gloire & de
„ liberté : au plus grand Roi de tous les
„ peuples baptiſez. Mais tant qu'on au-
„ ra eſperance de vous perdre avec tous
„ les vrays François par les ménées, les
„ artifices, & les confeſſions des Jéſui-
„ tes, on vous fera les indignitez que ja-
„ mais Roi de France n'a encores endu-
„ rées. SIRE, vous eſtes le fils aiſné

„ de

„ de la plus noble, plus auguste & plus
„ ancienne Maison qui soit sur la face de
„ la terre : tout le cours de vos ans ne
„ sont que trophées, que triomphes,
„ que lauriers, que victoires que vous a-
„ vez remportées de tous ceux qui ont
„ eu l'audace de vous attendre : toutes
„ les Prophéties vous appellent à la sei-
„ gneurie du Monde : & maintenant qui
„ sont ces gens ici, qui sont ces traîs-
„ tres, qui sont ces bastards de la Fran-
„ ce qui vous veulent mettre en l'esprit
„ des craintes d'offenser l'Etranger, à
„ fin que vous reteniez ces meurtriers
„ qui ont entreprise continuelle sur vos-
„ tre vie. SIRE, les Rois de France
„ ont accoutumé de donner la loi, &
„ non de la prendre. Le grand Dieu des
„ batailles qui vous a conduit par la main
„ jusques au lieu où vous estes, vous re-
„ serve à des choses encores infinies fois
„ plus grandes : Mais, SIRE, ne mespri-
„ sez point les advertissemens qu'il vous
„ donne, & chassez avec ces assassins Jé-
„ suites tous ceux qui bastissans leur fortu-
„ ne sur vostre tombeau, entreprendront
„ de les retenir en vostre Royaume. ".

Le Plaidoyer de *Dollé* n'est pas moins beau que celui de l'Avocat *Arnauld*, mais nous

nous n'en donnerons point d'extrait, parce qu'il roule sur les mêmes chefs. Je remarquerai seulement que ce qui porta les Curez de Paris à plaider contre les Jésuites, c'étoit l'interêt de la Hiérarchie Ecclesiastique, que les Jésuites troubloient par l'intrusion de leur Ordre, qui n'a jamais été reçuë ni approuvée de l'Eglise Gallicane (a).

Maitre CLAUDE DURET répondit aux Plaidoyers de ces deux Avocats. Si j'avois pu déterrer ses réponses je me serois fait un plaisir d'en parler en détail. Cependant si l'on veut en avoir connoissance on n'a qu'à recourir à *Du Boulay* dans son *Histoire de l'Université de Paris*: *Tom. VI. p.* 868.

§ LES Poëtes qui ne laissent gueres échaper l'occasion d'exercer leur veine, l'exercerent sur l'exil des Jésuites: & la Societé ne sortit de France qu'avec un bon passe-port rimé,

PASSE-PORT DES JESUITES.

C'est à ce coup, faux hypocrites,
Que vos entreprises maudites
Se découvrent aux yeux de tous.

Nous

(a) Voyez le *Plaidoyé de Dollé* imprimé à Paris en 1595. à la Préface.

Nous voyons l'effet des paroles
Que les langues non Espagnoles
Nous avoient prédites de vous.

Donques ô! Secte sanguinaire
Notre Prince à tous debonnaire
N'a sû flechir vos cœurs d'acier!
Hé quoi? votre assassine envie
Ne s'est-elle encore assouvie
Par le sang de vos Devanciers?

Vous faites aux plus simples croire
Qu'on aquiert l'éternelle gloire
En meurtrissant les Oincts de Dieu:
Par vos confessions damnables,
Ces maximes abominables
En cette France ont trouvé lieu.

Mais si par un droit sacrilege
Votre pernicieux College,
Un nom celeste usurpe à tort:
Il ne faut pas qu'on s'esmerveille,
Si votre impieté conseille
De pourchasser des Rois la mort.

Ames au sac de France nées,
Vous pensiez bien par vos ménées

Voir

Voir les Caſtillans vos amis
Captiver du tout cette Ville,
Et la rendre à la fin ſervile
A leur Roi qui vous y a mis.

Amateurs de ſang & de troubles,
De cœur & de veſtemens doubles,
En France trop long tems ſoufferts,
Vous penſiez par vos artifices,
Couvrir vos ſanglans maléfices:
Mais ils ſont enfin découverts.

Qui ne ſait l'impoſteur langage
Dont vous enchantiez le courage
Des Enfans par ruſe attirez,
Ne leur rempliſſans les oreilles
Que des fabuleuſes merveilles
De ce Roi que vous adorez.

Quantes fois pour mettre en cervelle
Par quelque admirable nouvelle
Le Peuple ami de nouveauté,
Avez-vous ſemé que l'Infante
Venoit pompeuſe & triomphante
Prendre à Paris la Royauté?

Quelles fraudes inuſitées
Ne furent par vous inventées

Pour

Pour dépoſſeder notre Roi,
De ſon Royaume héreditaire,
Et voir ſon Etat tributaire
Au joug de l'Eſpagnole Loi?

Combien d'impiétez extrêmes,
Combien de furieux blaſphêmes,
Avez-vous à tort prononcez;
Calomnians notre bon Prince,
Et déſirans de ſa Province
Voir les fondemens renverſez?

Depuis voyant vos entrepriſes,
Ne pouvoir à fin être miſes,
Vous avez le conſeil donné
A cette ame déſeſperée
Qui ſa dextre avoit préparée
Au coup par les Cieux deſtourné.

Que l'air, le feu, l'onde & la terre
Pourſuivent d'une forte guerre
Ce ſecond aſſaſſin Clément:
Qu'on voye après lui ſes complices
Entre les plus cruels ſupplices
Finir leurs jours horriblement.

Vous cependant, ames loyales,
Qui gardez les trois fleurs Royales

Em-

Empreintes au plus vif du cœur,
Preſervez de telles canailles
Le Roi qui en tant de batailles
Eſt toujours demeuré vainqueur.

Le Vieil Tyran de l'Iberie
Sentant ſa jeune ardeur perie
N'a plus qu'aux trahiſons recours:
Il entretient les Seminaires
De ces Eſpions ſanguinaires
Qui guettent le Roi tous les jours.

Doncques vous qui tremblez de crainte
De voir au Roi la vie éteinte
Et la France avec lui mourir,
Que tardez-vous, Sujets fidelles,
Que ſur ces troupes criminelles,
Promptement vous n'allez courir?

Comme on tenoit pour héretiques
Ceux qui decouvroient les pratiques
De leurs Eſprits ſéditieux,
Tenez pour Eſpagnols de race
Ceux qui vouloient qu'on leur fit grace,
Et les chaſſez avecques eux.

AUTRE PASSEPORT DES JESUITES.

Gardes des infernales portes,
Deffermez vos ſerrures fortes,
Et laiſſez librement paſſer
Les Jeſuites votre engeance
Que les Cieux par juſte vangeance
Hors de la France ont fait chaſſer.

Comme autrefois vous leur ſervites,
De Conducteurs, & les ſuivites,
Lorsqu'envoyez de vos Enfers
Ils vindrent dedans notre terre
Allumer la civile guerre
Source de tous nos maux ſoufferts:

Maintenant de pareille ſorte,
Vous devez leur ſervir d'eſcorte,
Et chez vous mener promptement
Leurs ames de vous tant aimées,
Qui de vos cavernes fermées
Sont abſentes ſi longuement.

Et vous ô! Bandes Satániques,
Allez aux Manoirs Plutoniques,
Revoir votre àntique ſéjour.

No-

Notre France par vous deſtruite
Ne ſouhaite moins votre fuite
Qu'elle abhorre votre retour.

Toſt & loin.

Les Jéſuites chaſſez ſe refugierent en Lorraine, horsmis quelques-uns qui reſterent à Paris en cachette comme cela paroît par une Lettre du Cardinal d'*Oſſat*, écrite à M. de *Villeroi* (a). La ville de Tournon les retint malgré l'Arrêt. (b) *Henri IV* conjointement avec le Parlement fit ériger une Pyramide dans Paris pour aprendre à la poſtérité le crime énorme de Châtel, commis en la perſonne du Roi. L'on écrivit en lettres d'or ſur cette Pyramide, l'Arrêt prononcé contre Châtel & contre les Jéſuites. (c) Cette Pyramide eût du reſter éternellement où elle étoit placée, pour être à toujours un monument des effets qu'avoit produit le ſyſtême de *Mariana* : Mais elle fut abbattue & démolie, quand les Jé-

(a) Tom. I. p. 548.
(b) Ibid. p. 543.
(c) *Memoires ſur la Vie de M. de Thou* : page 218. Amſt. 1713.

Jésuites furent de retour en France. Voyons les mesures qu'ils prirent pour parvenir à ce but.

Ils avoient eu soin de tout tems de se faire des Protecteurs: & surtout de s'en faire à la Cour; parmi ceux qui avoient l'oreille du Roi. Le Sieur *Fouquet de la Varenne*, Conseiller de Cour, les protegeoit beaucoup (a): & ce fût lui qui introduisit le Pere *Cotton* & le Pere *Armand*, qui représentoient tout le Corps dont ils étoient *les Ambassadeurs Plénipotentiaires*, si j'ôse me servir ici de cette expression. Ces deux Messieurs eûrent la Politique de se présenter devant le Roi dans un tems où la devotion, ou la superstition l'emporte souvent sur la reflexion & sur la raison: ce fut le jour de la *Fête-Dieu*, & après que le Roi eut communié. Cette ruse a été très-bien remarquée par *le Grain* page 828 *de ses Décades de Henri IV*. Immédiatement après ce qu'il dit là dessus il fait une reflexion qui fait entendre beaucoup en peu de mots. *Dieu*, dit-il, *n'a pas laissé en leur absence* (des Jésuites) *de continuer le bon zèle des Catholiques, le vrai service de*

(a) *Thuan. Hist.* Lib. 132. p. 1122.

l'Eglise, la conversion de plusieurs Hérétiques, & l'instruction droiturière de la Jeunesse. C'étoit dire que l'on auroit bien pu se passer de faire rentrer les Jésuites en France; puisque toutes ces choses pour lesquelles ils se disoient nécessaires, se faisoient bien sans leur secours. Le Pere d'*Orléans* nous apprend que dès que le Roi eut aperçu les deux Envoyez, *il leur fit signe qu'il les remarquoit, & qu'il étoit bien aise de les voir: & les ayant appellez quand la Messe fut dite, il embrassa tendrement le Pere Coton.* Où est-ce que le Pere d'*Orleans* a pris ces petites particularitez? Le voici: c'est dans le Panégyrique que le Pere d'*Orléans* a fait du Pere *Coton*. Voyez la *Vie du Pere Cotton* à la page 68. Avant que d'aller plus loin, il faut que je donne un Extrait de cet Ouvrage du Pere d'*Orleans*: c'est à dire un abregé de la Vie du *Pere Cotton*.

Le Pere COTTON (a) étoit natif de *Neronde* petite ville de Forest. Il nâquit le 7. de Mars de l'année 1564. Son Pere s'appelloit *Guichard Cotton*; & sa Mere, *Gilberte de Chambrand*. J'ai trouvé

(a) Voyez sur le Pere *Cotton*, *Perroniana*. pag. 61. 62. 63. Genevæ, 1699.

vé une Lettre du Pere dans un Livre où certainement on ne l'iroit gueres chercher, c'est dans les *Lettres Missives de du Tronchet :* à la page 171. La Lettre dont je parle est adressée à *Esleu Cotton*, frere de notre *Cotton*. Le Pere trouvant dans le fils des dispositions pour l'étude l'envoya à *Roannes* dans une Ecole où l'on enseignoit la Grammaire : il le retira bientôt de ce lieu, parce qu'il remarqua que le Maître qu'on lui avoit donné étoit Calviniste ; & se détermina à l'envoyer à *Paris*. Cotton avoit une aversion extraordinaire pour les Jésuites : & il avoit hérité cette aversion de son Pere. Mais il changea. Il fut un jour dans une Eglise où les Jésuites disoient la Messe : il se mit à prier dans la Chapelle de la Ste. Vierge : & pendant qu'il s'adressoit à elle, il se sentit penetré d'une consolation si douce, qu'il ne douta plus que la Vierge Marie ne fût amie des Jésuites : & dès-lors il reconnut que son aversion pour eux étoit un préjugé de l'éducation. Le Pere *Vela* acheva de le convertir : & Cotton se fit Jésuite, malgré les efforts que son Pere fit pour l'en détourner, avant que d'y consentir, comme il le fit dans la suite, voyant que les vues de son fils n'avoient

rien

rien que de très-legitime. Cotton quitta donc le Droit, se mit à étudier la Théologie, & après avoir fait ses Etudes, prit les Ordres sacrez, & fit retentir par ses prédications, (a) les voûtes des Eglises d'*Avignon*, de *Grenoble*, & de *Nismes*.

Il eut dans cette derniere ville une fameuse conférence avec *Daniel Chamier* homme fort savant. Si l'on en croit le Pere d'*Orléans*, *Chamier* fut confondu dans cette dispute. Mais cela est faux. Si l'on veut être au fait sur cette matiere il n'y a qu'à lire un Ouvrage de *Chamier* que les Jésuites n'ont ni refuté, ni taxé de contenir des calomnies. Voici ce que *Chamier* écrit à Messieurs *Valenton* & *Faye* Ministres, au sujet du P. Cotton. *Et revera*, dit-il, *expertus sum non protervum, sed animi paulo mitioris, quam reliqui sunt in Loyolæ schola nutriti: Jesuitici tamen moris tenacissimum, quo solent nobiscum sic se gerere, quasi Magistri cum Discipulis rem habeant, partibus assumptis*,

(a) *Et vien escoutai Pere Couton, qui preche d'une velle feiçon.* Baron de *Fæneste.* pag. 55. Maillé. 1620. L'Auteur du Baron de *Fæneste*, est d'*Aubigné* qui a fait l'Histoire Universelle. La belle Edition de cette Histoire est de 1626.

tis, non disputandi, qui sunt provocandi; sed dictata pronunciandi. Ad meas primas, magna pompa, Cottonus rescripsit Græce, ut videtis, ostentandæ magis eruditioni, quam solidæ disputationi incboandæ. Ei me necesse fuit eadem lingua respondere, alioqui multis sannis vepulando: tum ille in Latium divertit, fingens eò à me revocatum. His Latinis cum responsum opposuissem, ille vero per aliquot menses tardaret, putavi mihi non satis esse unicum tam lentum hominem, a quo vix binas accepissem literas intra octo menses: sive propter occupationes quas ille singulis litteris testaretur, sive aliam ob caussam. Itaque scripsi ad Ignatium, quem mihi nostrates Papistæ indicabant hominem inter primos Jesuitas numeratum. Rescripsit citiùs quam solebat Cottonus! sed bone Deus! quam dissimilis Cottono! Quod enim Cottonus assumebat, sed ita assumebat ut dissimularet satis modeste, iste manifeste postulat sibi tribuendum: ut præceptorem agnoscam, paratus ad dediscendum quæ male didicerim & docuerim: alioquin negat se mecum vel verbum commutaturum. Quis risum teneret? itaque sanè mihi venit in mentem is nescio quis Monachus quicum tibi Valetone, ante paucos annos disputatio fuit; à quo cum postulares,

ut

ut argumentis Transubstantiationem probaret, jussit primum credere, tum pollicitus demonstrationem. Hoc meorum est Jesuitarum ingenium. Avant que de laisser Chamier je remarquerai, que des Connoisseurs mettent une grande différence (a) entre le Grec de *Chamier* & celui de *Cotton*: & trouvent, que celui-ci parle en Ecolier, tandis que celui-là parle en Maître. Ceux qui voudront se convaincre de l'habileté de Chamier dans la Langue Greque, n'auront qu'à lire ses Lettres écrites en cette Langue, dans les *Epistolæ Jesuiticæ*: Epist: 9-17. Je reprens le fil de la Vie de Cotton.

Après sa dispute, il alla à Grenoble & à Marseille pour y prêcher. Sa reputation s'augmenta à vue d'oeil: il fut appellé à la Cour, prêcha devant *Henri IV*, (b) lui plut, & devint son Confesseur. Cet

(a) *Chamierus* de Oecumenico Pontifice & epistolas Jesuititas edidit, bona opera! *O que Chamier écrit bien en Grec, & mieux que Cotton.* SCALIGERANA *prima*. Edit. Col. Agrip. 1667.

(b) Il avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit de *Henri IV*. (A quiconque Pere Couton en proumet (une pension) c'est autant de varré. *Baron de Fæneste*, pag. 98.)

Cet emploi fut une source inépuisable de faveurs pour les Jésuites. Cotton assidu à la Cour sommoit tous les jours le Roi de tenir sa promesse : Le Nonce du Pape, Villeroi, Silleri, avec Varenne, secondoient Cotton : & de là le retablissement de la Societé en France. Voici une remarque de Mezerai qui pourra justifier les bienfaits que les Jésuites reçurent du Roi. *Cet habile Courtisan*, dit Mezerai (a) en parlant de Varenne, *se piquoit d'enrichir & d'illustrer la ville de la Fleche, son lieu natal & dont le Roi lui avoit donné le Gouvernement. Il y avoit déja mis un Présidial, une Election, & un Grenier à sel, tout cela de nouvelle creation : le comble de ses désirs étoit d'y voir établir un College de Jésuites. Pour cet effet le Roi lui avoit donné son Palais, avoit assigné onze mille écus de revenu, & de grandes sommes d'argent pour le bâtir & pour l'entretenir ; & vouloit que son cœur & celui de la Reine & de tous leurs Successeurs fussent inhumez dans cette Eglise.* On voit par ce passage que le Roi fit bien des choses plus par complaisance que par tout autre

(a) *Mezerai* Abr : Chronologique de *l'Hist. de Fr.* Tom. VI. p: 294. Amst. 1712.

autre motif. Quoi qu'il en soit, en passant à Metz il promit au P. *Armand* le rétablissement de la Société : & au mois de Septembre. 1603, il fit dresser l'Edit de ce rétablissement (a). Il eut quantité d'oppositions à combattre; mais surtout de la part de *Louis Servin*, & du Président *de Harlai*. (b) Servin étoit un Avocat très-celebre. J'ai trouvé deux Pièces Latines de sa façon. *Commemoratio & postulationes Regiorum Cognatorum* : c'est le titre de la prémiere: la seconde nous interesse davantage; l'Auteur y défend les Libertez de l'Eglise Gallicane contre Bellarmin partisan zelé de l'infaillibilité du Pape, dans son *Tractatus de potestate summi Pontificis*. L'Ouvrage de Servin est intitulé *Johannis Servini Vindiciæ secundum libertatem Ecclesiæ Gallicanæ* (c). Mais je

(a) Le *Scaligerana* dit un bon mot à l'occasion du rétablissement des Jesuites en France, par le credit du P. *Cotton*. COTTO *plus præstat quam* LOYOLA. *Loyola genuit Jesuitas, Cotto resuscitat*. C'est-à-dire, le P. *Cotton* fait plus que *Loyola*, l'un les met au monde & l'autre les ressuscite.

(b) *Scipion du Pleix, Hist. de France*: in fol: p. 346. *du* IV. Tome.

(c) Il faut ici remarquer en passant qu'il y a une faute dans ce titre: & qu'au lieu de JOHANNIS, on doit lire LUDOVICI.

je n'ai point trouvé les Plaidoyez qu'il fit contre les Jésuites. A l'égard du Président de *Harlai*, j'ai entre les mains les Représentations qu'il fit au Roi: pour le détourner du dessein de rétablir la Société dans son Royaume. Elles portent pour tître *Remonstrances de la Cour de Parlement de Paris, sur le restablissement des Jesuites, faictes par Monsieur le premier President de Harlai le XXIV Decembre M. DC. III. la Royne présente.* Cette Piece mérite d'être luë: & si elle n'étoit un peu trop longue pour entrer ici, je serois tenté de la transcrire. Je pourrai la donner dans quelque autre occasion: en attendant je me contenterai de l'avoir indiquée. Messire *Achille de Harlai* fit apparemment d'autres Harangues au Roi sur le même sujet. Car *Scipion du Pleix* donne quelques morceaux d'un autre Discours que ce Président avoit adressé au Roi au nom du Parlement. Le même Auteur nous donne aussi la reponse du Roi: Tom. IV. de l'*Hist. de Fr*: p. 347. Je n'en dirai rien parce que c'est une Piece facile à trouver. Le Parlement s'opposoit autant qu'il pouvoit à l'exécution de l'Edit. Mais le Pape & les autres protecteurs des Jésuites s'en assurérent l'exe-
cution

cution par leurs requêtes & leurs supplications: Et le Parlement persistant à vouloir que cet Edit se supprimât, fut enfin obligé de l'expédier, par un ordre exprès du Roi. Cet Edit se trouve dans du l leix: mais voici une Piece qui ne se trouve dans aucun Historien de France. Je l'ai tirée d'un Recueil d'Arrêts, devant lequel il n'y a point de titre.

Lettres Patentes *par eux* (les Jésuites) *obtenues le 27 Juillet* 1606: *de permission de resider à Paris en la Maison de St. Louïs & College de Clermont.*

» Henry par la grace de Dieu Roi » de France & de Navarre: A tous » ceux qui ces présentes Lettres verront, » salut. Estant par l'Edict par nous » faict au Mois de Septembre mil six » cent trois, pour le restablissement des » Peres Jesuites en nostre Royaume, ex» pressement défendu à ceux de laditte » Congrégation de pouvoir dresser des » Colleges, ny residences en aucunes vil» les de nostre dict Royaume, sans no» stre exprès congé, Ils nous auroient » très-humblement supplié leur permet-

„ tre de pouvoir rentrer & se remettre
„ en nostre bonne Ville de Paris : Ce
„ que leur ayant verballement accordé,
„ ils auroient célebré le Service divin en
„ icelle : administré les saincts Sacre-
„ mens de l'Autel & de Confession :
„ presché la Parole de Dieu, & faict
„ leurs autres fonctions ordinaires & ac-
„ coustumées, excepté la scolastique,
„ nous suppliant & requerant de leur
„ continuer ladite grace & concession ;
„ NOUS à ces causes les voulans bien
„ & favorablement traicter & de plus en
„ plus leur faire cognoistre nostre bonne
„ volonté, leur avons permis & accor-
„ dé, permettons & accordons par ces
„ présentes signées de notre main, qu'ils
„ puissent & leur soit loisible de conti-
„ nuer la Residence en la Maison Pro-
„ fesse dressée en nostre dicte Ville de
„ Paris, & y faire toutes les fonctions
„ ordinaires accoustumées en leur dict
„ Ordre, ainsi & en la mesme sorte &
„ maniere qu'ils ont faict en vertu de
„ nostre dicte permission verbale & font
„ encores de present, soit en leur Mai-
„ son dicte de St. Louïs, ou en leur
„ College appellé de Clermont, excep-
„ té toutefois la lecture publique & au-

„ tres choses scolastiques : desquelles ne
„ voulons ny entendons qu'ils s'entre-
„ mettent en quelque sorte que ce soit :
„ que nous n'ayons sur ce autrement fait
„ entendre nostre volonté. Si donnons
„ en mandement à nos amés & féaux
„ Conseillers les gens tenant notre Cour
„ de Parlement, que ces presentes ils
„ vérifient & fassent enregistrer, & du
„ contenu en icelle jouyr & user pleine-
„ ment & paisiblement ceux de la Con-
„ grégation, sans souffrir ou permettre
„ qu'il y soit contrevenu. Car tel est
„ notre plaisir, &c. A Monceaux le 27.
„ Juillet 1606. & de nostre Regne le 10.
„ signé HENRY IV. & sur le replis,

DE LOMENIE.

Voilà donc les Jésuites rétablis en France : quoique ce ne soit pas avec tous les privileges qu'ils souhaitent. Mais ils sont trop habiles pour ne les pas obtenir bien-tôt. Ils agirent sous main, & le P. *Cotton* favori du Roi leur obtint la permission de lire publiquement dans Paris sur les Dogmes de Théologie. Une seule chose subsistoit encore malgré les Jésuites : c'estoit la Pyramide dont nous avons

parlé; mais ils eûrent assez de crédit pour la faire abbattre. Je n'entre point dans leurs disputes ou procès avec l'Université de Paris, ni dans les circonstances de l'assassinat qu'ils firent commettre par *Ravaillac* en la personne du Roi. Tous les Historiens François ont detaillé ces faits avec beaucoup d'exactitude. Je dirai seulement que les Jésuites furent accusez d'avoir été les Instigateurs du crime atroce de *Ravaillac* : pour avoir occasion de parler d'un Ouvrage sur lequel j'aurai quelque chose de particulier à remarquer.

En 1610. il sortit de dessous la presse un Livre intitulé *l'Anti-Coton*, (a) sans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur : & dans ce Livre on prétend prouver que les Jésuites sont coupables du même crime que celui pour lequel ils ont été chassez de France. L'accusation étoit commune. Les Jésuites s'en justifioient le mieux qu'ils pouvoient, & le Pere Cotton en parti-

(a) Voici le jugement du Cardinal du *Perron* sur l'*Anti Coton*. (Ce Livre est bien-fait, & il ne s'est fait Livre contre eux (Jésuites) qui les ruïne tant; ils sont trop ambitieux & entreprennent sur tout. *Perroniana* pag. 13. *Ed. Genev.* 1699.)

particulier avoit publié une Lettre déclaratoire par laquelle il se disculpoit de cette accusation : Et l'Auteur de *l'Anti-Coton* répondit à cette Lettre.

L'Anti-Coton est dédié à la Reine : & est précedé d'un Avertissement où l'Auteur se justifie sur ce qu'il ne se fait pas connoître. *Cela doit être*, dit-il, *cela doit être imputé au tems auquel il est malaisé de dire la vérité, sans se faire des Ennemis. Toutefois*, ajoûte-t-il, *s'il se trouve quelqu'un qui puisse respondre de poinct en poinct à ce Livre, (ce que j'estime du tout impossible, tant la vérité y est évidente) l'Auteur promet d'escrire derechef sur le même sujet & dire son nom; car il a & assez de courage & assez de crédit, pour se maintenir contre la malveuillance des Ennemis & perturbateurs du repos public. L'Ouvrage est divisé en 5. Chapitres.* Dans le Ier. on aprend au Lecteur quelle est la source dans laquelle les Jésuites ont puisé leur damnable doctrine. L'Epoque à laquelle on fixe la naissance de cette doctrine, est le massacre du Duc d'*Orléans* que *Jean* Duc de *Bourgogne* fit faire. La cause fut disputée par *Jean Petit*, qui soutint qu'il est permis de tuer un Tyran. *Jean Gerson* Chancelier de l'Université

 de

de Paris, soutint contre *Petit* au Concile de *Constance*, qu'il n'appartient point à un Sujet d'attenter sur la vie du Prince sous ombre de tyrannie. Les Jésuites entretinrent & renouvellerent la Doctrine de *Petit* : & l'Auteur de l'*Anti-Coton* fait voir par plusieurs passages tirez de leurs Ecrits que c'étoit une Doctrine qu'ils aimoient. Par exemple *Ribadeneira* Jésuite Espagnol, dans un Livre sur la Religion & les vertus d'un Prince, parle ainsi du parricide de *Jaques Clément* au Chapitre 15. Les paroles sont prises de la Traduction Françoise donnée au Public en 1610. par un certain *Antoine de Bulinghem* Jésuite. *D'autant que la résolution que Henri III. prit, fut un conseil de politique & Machiavelliste, & non conforme à la Loi de nôtre Seigneur. Voilà pourquoi par un juste jugement de Dieu le mesme Roi Henri fut mis à mort par la main d'un pauvre & simple Religieux, & mourut d'un coup de couteau qu'il lui tira.* L'*Amphitheatrum Honoris* fournit à notre Auteur encore un passage. *Carolus Scribanius* (& non pas *Scribanus* comme il dit) déguisé sous le nom de *Clarus Bonarsius*, dit expressément au Chapitre 12. du Livre prémier. *Dionysii Machanidas*

nidas Aristotimus, sæculorum portenta Galliam premant: nemo Pontifex Dionem, Timoleontem, Philopœmenem, Helematum securus animaverit? Et dans un autre endroit, *Nullus in hanc belluam miles erit? nullus Pontifex nobilissimum Regnum securi eximet?* Bellarmin & ses Confreres ont soutenu hautement que *le Pape pouvoit ôter les Royaumes & les donner à qui il lui plait, inciter les Sujets à se revolter contre leurs Princes, les déliant du serment de fidélité.* Mais, dira-t-on, tous les Jésuites ne se sont pas déclaré Defenseurs du systême de *Mariana*, & le P. *Cotton* le desavoüe? Notre Auteur répond à cela fort joliment. „ Qui sait, dit-il, s'il n'y à „ point quelque retention cachée? Ou „ qui sait s'il dit, *Je condamne le Livre de* „ *Mariana, mais en sous-entendant*, POUR „ CE QU'IL N'EN A PAS ASSEZ DIT? „ Ou plûtôt ainsi; *Un Particulier ne peut* „ *légitimement attenter à la vie d'un Roi*: „ puis tout bas: QUE LE PAPE AP- „ PROUVE, OU QUI N'EST PAS EX- „ COMMUNIÉ, OU QUI EST VRAYE- „ MENT ROI, *mais tel & tel n'est pas* „ *vrayement Roy*, PUISQU'IL FAIT „ CECY OU CELA".

Si l'Auteur prouve par les Ecrits des Jésui-

Jésuites, qu'ils tiennent pour croyance authentique qu'il est permis à un Particulier de tuer un Roi ; il ne le montre pas moins par leurs actions : Et c'est à quoi il employe le Chap. II[e]. de son ouvrage. Nous ne repeterons pas ici ce que nous avons dit ci-dessus de *Châtel* & de l'Arrêt qui fut prononcé contre lui, & à son occasion contre les Jesuites. Ainsi nous pouvons passer plus loin.

Dans le Chapitre III[e]. l'Anti-Jésuite démontre que les Jésuites sont coupables du parricide du Roi *Henri IV*. Une inadvertance du P. *Cotton* fait le sujet du premier soupçon. Ce Pere rendant à M. *Gillot* Conseiller en la Grand' Chambre, un Livre qu'il lui avoit prêté, y avoit laissé un Mémoire contenant des questions qu'il vouloit faire à une fille que l'on estimoit être Démoniaque (a). Un des

(a) Voici un passage qui merite d'être mis à la marge de cet endroit. Il est tiré du *prim. Scaligerana*, p. 57. Ed. de Cologne. „ *Cotton* est un fat „ & les Jésuites aussi, on les connoitra à la fin. „ Je ne crois pas que *Cotton* ait été si mal avisé de „ descouvrir l'entreprise du Roi sur Pampelone. „ Ils n'attenteront pas si-tôt quelque chose contre „ la France. Je desirerois qu'ils entreprissent quel„ que chose contre le Roi & qu'il fut descouvert. „ Un jour les Jésuites nieront que *Cotton* ait demandé

des Articles du Mémoire rouloit sur la vie du Roy. Motif à soupçonner que le P. *Cotton* sçavoit les effets funestes de l'avenir. Le Pere *Cotton* écrit en Espagne où il revele des choses que le Roi lui avoit dites dans la Confession & cela se decouvre : cela lui cause même la disgrace du Roi pendant six semaines. S'il obtient le pardon, c'est l'effet de la clemence naturelle de *Henri IV*. & le jeune Roi quelques jours après, reproche à *Cotton* son action : *Je ne vous dirai rien*, lui dit-il, *car vous l'écririez en Espagne comme vous avez fait la Confession de mon Pere.* Cette conduite du Pere *Cotton* fournit un nouveau soupçon contre les Jésuites. Leurs Prédications en fournissent un aussi : ils prêchent hautement à Paris & dans les Provinces des choses qui tendent manifestement à la sédition. Le Pere *Hardi*, par exemple, avoit dit dans un Sermon, *Que les Rois amassoient des thresors*

„ mandé au Diable touchant le Roi, & cela est
„ fort veritable. Mr. *Casaubon* m'a écrit avoir veu
„ les demandes de *Cotton* chez le Président de
„ *Thou* qui les avoit receues d'un Sorboniste ; il
„ les montra à *Cotton*, & lui demanda si cela estoit
„ vrai, *qui annuit & probavit factum suum*. Voyez l'Histoire de ces demandes dans les *Memoires du Duc de Sully*.

sors pour se rendre redoutables; *mais qu'il ne falloit qu'un pion pour matter un Roi.* Un nouveau motif à soupçonner la Société, c'est que *Ravaillac* avoit confessé son intention au Pere d'*Aubigni*. Je dirai en passant que la prudence Jésuitique fournit à ce Pere une excuse assez plaisante : il dit *que Dieu lui faisoit la grace d'oublier incontinent ce qu'on lui disoit à confesse*.

Une autre raison encore qui autorise le soupçon de notre Auteur, c'est que quand on interrogea *Ravaillac* on le trouva fort ignorant sur les matieres de Théologie, & fort savant dans le systême de *Mariana*. De plus, le P. *Cotton* ayant eu permission d'aller voir *Ravaillac* dans sa prison, lui dit, *Gardez-vous bien d'accuser les Innocens*. „ Les Cordeliers, *dit* „ *là-dessus notre Anti-Jésuite*, Les Cor„ deliers qui n'avoient point la conscien„ ce chargée, n'avoient pas peur qu'on „ les accusât". Ajoutez à tout cela, qu'à Bruxelles, à Prague, à Rouen on avoit parlé de la mort du Roi, douze ou quinze jours avant qu'elle arrivât. Enfin il n'y a que l'Ordre des Jésuites qui n'ait point assisté aux funerailles de *Henri IV*.

L'Au-

L'Auteur examine dans le Chapitre IV. la Lettre déclaratoire du Pere *Cotton*. Il montre en premier lieu à ce Pere qu'il a tort de publier sa Lettre après que le mal est arrivé. Il remarque en second lieu que ce que le Pere *Cotton* écrit contre le systême de *Mariana*, ne peut être attribué à l'Ordre entier. En troisiéme lieu il prouve que c'est en vain que le P. *Cotton* cite tous les Jésuites qui condamnent le meurtre des Rois ; parce qu'on sait fort bien qu'à la faveur d'une reservation mentale un Jésuite peut tout dire : *car tous ces passages de Jésuites parlent des Rois que le Pape & les Jésuites reconnoissent pour Rois*. En quatriême lieu, le Pere *Cotton* avance à tort que *Mariana* est seul pour son systême, puisque le Livre est muni de l'aprobation d'un bon nombre de Jésuites.

Notre Auteur finit sa satire historique par un problême qu'il propose aux *spéculatifs des affaires d'Etat* : Savoir, s'il est utile à l'Etat que le Pere *Cotton* soit près de la personne du Roi, ou de la Reine Regente, & si les Jésuites doivent être soufferts ?

Voici la solution du Problême. I°. suivant le Pere *Richeome* dans sa Plainte Apologe-

logetique, & le Cardinal *Tolet* Jésuite dans son Livre *de l'Institution des Prêtres*, un Religieux qui se retire és Cours des Princes est excommunié, encore qu'il en ait permission de ses Supérieurs. Donc le Pere *Cotton* ne doit, ni ne peut en qualité de Religieux être à la suite du Roi. II°. Pour imprimer la vertu dans le cœur d'un Prince, il faut mettre auprès de sa personne des gens qui le détournent du vice. Or le Pere *Cotton* à toujours connivé aux plaisirs du Roi. Donc il ne peut être à la Cour, ni être le Confesseur du Roi. Disons plus: bien loin de détourner le Roi de ses plaisirs, il l'y incitoit: & il dit un jour dans un Sermon, *que sa Majesté compensoit ses péchez par beaucoup de mérites* (a). III°. Le Pere *Cotton* a tort de se vanter, comme il l'a fait devant plusieurs Seigneurs de la Cour, qu'il n'avoit commis aucun peché mortel depuis vingt & deux ans. L'*Arti-Cotton* prouve que cela est faux; *par la Sentence donnée contre le Jésuite pour avoir engrossé une Nonain à Avignon.* Apparemment le Pere *Cotton* ne croyoit pas que

(a) *Recueil de diverses Pieces servans à l'Histoire de Henri III.* Cologne (Amst.) 1699. pag. 481.

que ce fût un péché mortel, parce qu'il travailloit pour le bien de la Societé civile, & peut-être pour celui de son Ordre. Mais voici un second fait qui surement porte coup. „ Mr. *des Bordes*
„ Sieur de *Grigny* a par devers soi des
„ Lettres du Pere *Coton* à Mademoiselle
„ de Claransai de Nismes, escrites de
„ sa propre main, où après lui avoir
„ déclaré des sentimens non pas d'un
„ Religieux, mais d'un Amant, (a) il
„ finit sa Lettre ainsi: *qu'il espere la voir*
„ *bientot pour lui payer le principal & les*
„ *apports de son absence; & que l'affec-*
„ *tion qu'il lui porte est telle qu'il ne se*
„ *promet point avoir en Paradis une joye*
„ *accomplie s'il ne la trouve là*". Après avoir ainsi donné la solution du problême proposé, notre Auteur finit par ces paroles. *Je voudrois que quelqu'un respondist de poinct en poinct, ou plustost que nous voulussions ouvrir les yeux à ces considerations*

(a) Ajoutez à ceci un fait que je trouve dans le *Scaligerana*, à l'article *Cotton*. Cotton est fou, *&* *talis agnoscitur*, *scribebat ad Amasiam in Delphinatu*, *litteræ sunt interceptæ*, Chamierus *habet*. Voilà un fait qui prouve que le P. *Cotton* savoit plus que prêcher, & qu'il se mêloit de galanterie.

tions qui sont totalement claires & necessaires : Que si en ce faisant nous acquerons plus de haine, que nous ne faisons de profits, si aurons-nous cette consolation de n'avoir point manqué à notre devoir, en proposant les choses necessaires pour le bien de l'Estat, & pour la paix & seureté de l'Esglise.

Voilà l'Extrait d'un Ouvrage qui a fait beaucoup de bruit : & qui exerce encore aujourd'hui ceux qui sont curieux de connoître les Auteurs Anonymes.

M. *Albert Lainier de Verton*, c'est-à-dire, M. *Adrien Baillet* dans ses *Anti*, nous apprend que l'on n'a attribué l'*Anti-Coton* qu'à deux Auteurs : savoir à *Pierre du Moulin*, & à *Pierre du Coignet*. Le Pere *Richeome* & le Pere *Garasse* fondez sur les Lettres initiales qui sont au bas de l'Epitre Dédicatoire, P. D. C. firent tomber le soupçon sur le dernier : Mais ce n'est pas à un simple soupçon qu'un Critique doit se rendre. Ceux qui attribuerent l'Ouvrage en question à *P. du Moulin* me paroissent beaucoup mieux fondez.

(a) I°. Le stile de l'*Anti-Coton* se trouve

(a) J'ai tiré ces remarques de Mr. *le Duchat*, homme d'un favoir distingué, connu par ses notes sur *Rabelais*, & autres ouvrages.

trouve conforme à celui des autres Ouvrages de *P. du Moulin*. Par exemple, le prétendu miracle de *St. Ignace* est rapporté à la page 72 de l'*Anti-Coton*, presque dans les mêmes termes que dans le Livre de *P. du Moulin* qui porte pour titre, *Défense de la Foi Catholique contre Coëffeteau*. Dans la 3e partie de ce même Livre *du Moulin* s'écrie, *que la tuerie des Rois passera en coutume*. La même façon de parler se trouve dans l'*Anti-Coton*.

II°. *Battes* Anglois, qui a donné une *Collection de Vies de plusieurs Sçavans*, que les Litterateurs appellent ordinairement la *Collection Battesienne*, Battes, dis-je, avance en termes formels que *P. du Moulin* est Auteur de l'*Anti-Coton*. Remarquez que la Vie de *P. du Moulin* a été fournie à *Battes* par *Louis du Moulin*, fils de *Pierre*.

III°. Enfin c'est le sentiment de *Mayer* dans son Ouvrage *de Script: Anon:* qui se trouve à la fin du *Theatrum Anonym:* de *Placcius:* & Mayer n'adopte ce sentiment qu'avec la plupart des Auteurs.

Mais M. *le Duchat* a eu la bonté de me communiquer une Lettre qui contient un sentiment tout nouveau sur le sujet en question. Elle est du celebre

M^r^

M. *de la Monnoye.* La voici copiée d'après l'Original.

- - - - - - - - - - - -

- - - - - - - - - - - -

„ Il y a lieu de présumer que l'Au-
„ teur de l'*Anti-Coton* est plutôt un Ju-
„ risconsulte qu'un Théologien : ce qui
„ est confirmé par une Lettre que M.
„ *Perdoulx de la Periere*, dont nous at-
„ tendons une exacte & curieuse Bi-
„ bliotheque Orléanoise, me fit l'hon-
„ neur de m'écrire le 20e Septembre
„ 1722. Il me mande avoir vu un *Anti-
„ Coton* qui avoit appartenu à feu M.
„ *Gyves* Avocat du Roi au Présidial
„ d'Orléans, où cet homme distingué
„ par une Litterature exquise, & par
„ la connoissance de diverses anecdotes,
„ avoit à côté des trois lettres P. D. C.
„ qui (au bas de l'Epitre dedicatoire)
„ désignent l'Auteur du Libelle, écrit
„ de sa main les paroles suivantes : *César
„ de Plaix Sieur de l'Ormoye Avocat au
„ Parlement* : on voit que dans P. D. C.
„ l'ordre des lettres initiales du nom de
„ *César de Plaix* est exprès renversé pour
„ un plus grand déguisement. Ce *César*

„ *de*

„ *de Plaix* avoit du penchant à la satyre, „ autant qu'on en peut juger par un en„ droit du Catalogue de la Bibliotheque „ de M. *Baluze*, où pag: 926. on lit ce „ titre assez long. *Requeste présentée au* „ *Parlement par* ANTOINE ARNAULD „ *Avocat au Parlement &* ISAAC AR„ NAULD *Intendant des Finances, Fre*„ *res : contre* CE'SAR DE PLAIX *Avocat* „ *au Parlement, qui avoit publié contr'eux* „ *un Libelle diffamatoire très-injurieux,* „ *sous pretexte du procès qu'il avoit contre* „ LOUÏS ARNAULD *l'un de leurs Freres.*

„ On ne trouve point dans la liste des „ Avocats de 1599. le nom de *César de* „ *Plaix*: d'où M. *de la Periere* conclud „ qu'il étoit apparemment jeune Avocat „ en 1610. l'année que parut l'*Anti-Co*„ *ton.* (a)

Une foule d'Auteurs attaqua l'*Anti-Coton.* J'en ai vu une grande partie. En voici le Catalogue, tel que je suis à présent en état de le donner.

1o. LOUÏS DE MONTGOMMERI répon-

(a) Voyez *Bayle.* Lettres p. 435. Not 3. de la premiere Edition 1714.

pondit par un Ouvrage intitulé: *Le Fleau d'Aristogiton.*

2°. M. DE COURBOUZON MONTGOMMERI répondit aussi: Et il parut contre sa Reponse un Libelle qui porte pour tître: *Remerciement des Beurrieres de Paris au Sieur de Courbouzon.* Niort. 1610.

3°. Le Jésuite GRETZER se mit sur les rangs. Son Ouvrage est intitulé. *Lixivium Anonymo fabulatori, seu, ut vocant, Novellanti qui cædem Henrici IV. Regis Galliæ, in Jesuitas confert.* (a)

4°. ADRIEN BE'HOTE Archidiacre de *Roüen* publia à Roüen en 1611. *in* 8°. une *Reponse à l'*Anti-Coton *pour la défense des Peres Jésuites.* Je n'ai point vu cet Ouvrage: & je ne le connois que par M. *Baillet* qui en parle dans son Histoire des *Anti.*

5°. AN-

(a) *Gretserus.* Quand je lui dis que ce Jesuite avoit écrit un Livre intitulé: *Lexivium* (Lixivium), pour laver les Jésuites de ce qu'on leur met sus, il me dit, *à laver la tête d'un asne on n'y perd que la lessive.* Gretserus est grandement loüable, il a bien de l'esprit pour un Allemand. *Perroniana* pag. 163. *Geneva* 1699.

5°. ANDRE' EUDÆMON-JEAN, Jésuite Grec, attaqua l'*Anti-Coton* par un Livre qu'il fit imprimer à Mayence en 1611. *in octavo*, sous ce titre : *Confutatio* Anti-Cotoni *qua respondetur calumniis ex occasione cædis Christianissimi Regis Franciæ & sententiæ Marianæ, ab Anonymo quodam in P. Cottonem & Socios ejus congestis.*

6°. FRANÇOIS BONALDUS attaqua aussi notre Auteur : & son Ouvrage parut en 1611. *in* 8°. C'est M. *Baillet* qui me l'apprend ; mais il ne donne pas le tître du Livre. Cependant il dit à son Interlocuteur, *Vous voyez sur ma table ce volume in* 8°. *couvert d'un parchemin usé de vieillesse* : il paroît par là que si M. *Baillet* a omis le titre de ce Livre, c'est pure négligence. Cela n'est pas pardonnable à un Bibliothécaire.

7°. JEAN PERPEZAT Jésuite de Brive au Diocèse de Saint Flour, fit imprimer à Lyon en 1611. *Apologetica, Responsio adversus* Anti-Cotoni *& Sociorum criminationes.*

8°. THOMAS OWEN, ou ODVENUS

 publia

publia en Angleterre un Ouvrage presque sous le même titre.

9°. RICHEOME répondit à l'*Anti-Coton* par cet Ouvrage : *Examen Categorique du Libelle* Anti-Coton, *auquel est corrigé le Plaidoyé de Monsieur* de la Marteliere, *Avocat au Parlement de Paris ; & plusieurs calomniateurs des Peres Jésuites, refutez ; & les droits inviolables de la Majesté & personne des Rois, défendus.* Bourdeaux 1613. in 8°.

10°. *Testamentarius* Anti-Cotonus : *Codex nuper inventus & ad fidem MSScriptæ Membranæ castigatus, reformatusque.* Ce Livre court quelquefois le Monde sous le nom d'*Elixir Calvinistique.*

11°. *Horoscopus* Anti-Cotonis, *ejusque Germanorum* Martillerii & Hardivillerii *Vita, mors, Cenotaphium Apotheosis.* M. *Baillet* nous aprend que l'Auteur de ces deux Satires est *André Scioppius*, (a) frere du fameux *Gaspar Scioppius.*

§. J'ai

(a) C'est un nom supposé. Le Jesuite *Gretser* est l'Auteur de ces deux dernieres Pieces. Voyez sur cette matiere le Diction. de Mr. *Bayle.* Art. *Scioppius,* Rem. S. dern. Edit. de 1730.

§ J'ai déja donné une Lettre de feu Mr. *Cuper* à M. *de la Croze*, sur la dispute de ce dernier avec le Pere *Hardouin*. En voici encore une sur le même sujet.

Clarissimo, celeberrimoque

VIRO

M. V. LA CROZE

S. D.

GISB. CUPERUS.

CUratæ ad me sunt *Vindiciæ veterum Scriptorum contra Harduinum*, non donum tuum modo, vir eximie, sed etiam insigne erga me benevolentiæ tuæ atque illustre monumentum. Neque enim satis habes mihi politam hanc & elaboratam Dissertationem dedicare, verum etiam Judicem fers controversiæ quæ tibi est cum viro multæ lectionis & eruditæ; atque ea putas in me invenisse, quæ tibi persuadent omninò, me nihil daturum gratiæ & favori, sed advocata

 Judi-

Judicis religione, dicturum quid mihi de docta hac lite videatur.

Et quanquam in me variarum rerum eam notitiam ipse non inveniam, quæ requiritur omnino ad judicium ferendum de rebus tam abstrusis, & quarum præcipuæ probationes premuntur & foventur adhuc a viro, cui visum fuit tot auctoribus Ecclesiasticis & profanis, Græcis & Latinis, atque adeo iis, qui aliis Linguis res olim gestas memoriæ & posteritati consecrarunt, status controversiam movere, tamen præpostere facturum me persuasus sum, si petitioni tuæ non adnuerem, atque adeo tibi tam enixe, tam comiter eleganterque id petenti morem non gererem.

Et illud initio adseverare possum, me nec ab Harduino, alienato esse animo, nec in te tam benevolo, ut Judicis æqui & boni partes non sim impleturus, nec credo quenquam æmulantium studia doctrinæ dubitare, quin magni faciam omnes, *Tros Rutulusve fuat*, qui se tollere humo, & castigatis libris editis nomina sua æternitati inserere, aliisque scribendo inservire conantur.

Inter hos cum numeretur non absque ratione Harduinus, cumque ipse sit, ut cer-

certior factus sum, singulari comitate & morum dulcedine, profecto forem injurius in virum eruditum si crederem, eundem ægre laturum, quod ingenue rejectis ambagibus, atque ex fide bona, ejurato partium studio, aperiam, quid mihi videatur de controversiâ, in quam omnis Respubl: Literaria oculos intentos habet. Postquam igitur Harduinus placita sua in *Prolusione* publicare, & inde eadem aliis Libris defendere & augere mirum quantum cœpit, frequenter animo meo agitavi, quæ tandem potuerit causa esse, ut potentis Societatis non leve decus, a via per tot annos inoffenso pede calcata deflexerit, & non modo novam plane in explicandis veteris ævi reliquiis, sive Numismatibus sit sequutus, sed etiam νοθείας postulaverit tot auctores, quos olim & nunc ingenuitati asseruerunt viri in hoc studiorum genere præstantissimi.

Videbam Harduinum non infeliciter versari in Plinio emendando, quanquam facile animadverterem multas correctiones præclaras a Salmasio, Gronovio Patre, Isaaco Vossio, aliisque occupatas esse; videbam Nummos etiam varios pulchre & nitide exponi, & rejici optimo

merito *Serapim* patrem Gordiani Imperatoris; & inde ſtatuebam frequenter, non plane rejiciendas eſſe alias literarum ſingularum, quas ſe putabat inveniſſe in variis Nummis, vir diligentiæ indefeſſæ, interpretationes. Exſpectabam tamen vehementer grande illud ſecretum, cui tot mirabiles & revera prima fronte paradoxæ opiniones innitebantur, quod ſibi eſſe haud obſcure ſignificabat Harduinus; ſed illud usque in hunc diem nemini, quod equidem ſciam, apertum eſt; id quod tamen hoc ipſo tempore, quo itur in bella, & infeſtis ſignis concurritur, maxime erat neceſſarium; & inde cœpi animum inducere, idque haud ſine ratione, iſtud penetrale clauſum perpetuo fore, nec ullum viſurum grande iſtud arcanum.

Quod ubi ad examen diligens revoco, recte me facturum exiſtimavi, ſi æqua rationis lance perpenderem argumenta, quæ cum eruditis communicavit vir egregii nominis; ſed ea ubi inveſtigo, nulla equidem invenire potui, quæ novum iſtud ſyſtema fulciant; & ubi rationibus agendum eſt, nihil video niſi Pythagoricum illud Αὐτὸς ἔφα, vel Regium, *Tel eſt notre plaiſir*. Neque enim Harduinus ullum

nullum argumentum firmum & exquisitum adfert, quo *Archontius* ille, quoque sapientissimorum doctissimorumque hominum in Galliis Collegium adstruatur; id quod tamen summopere erat necessarium, cum miraculi instar sit, istud constitutum fuisse eo sæculo, quo barbaries ipsa caput extulerat una cum Ignorantia, & in solio sublimi posita, velut *Magnum quid*, adorabatur quasi, vel certe admirabatur; quo qui ultra eam, & philosophas tenebras, horrida & nihil significantia verba, tenebricosas, subtiles & acerrimas de re nihili disputationes, aliquid scire cupiebat, novæ & perniciosæ Doctrinæ æmulus, imo instar hæretici habebatur; quo tandem Græcas & Latinas Literas noscere & ultra vulgus sapere, crimen erat.

Quod cum attente & accurate considero, ego, qua sum ingenii tarditate, capere nullo modo possum, isto sæculo potuisse vivere tam præclara ingenia, quæ Græcam, Latinam, aliasque Linguas edocta, non modo tot auctores supponere, verum etiam novas Linguas, & quidem Copticam, fabricare & Ægyptiis Christianis, qui certe eadem utuntur, & tot montium, fluviorum, ma-

rium divortiis à Gallia divisi sunt, obtrudere potuerint, & facere, ut omnis illa Ecclesia absque Magistris edoceretur linguam ab otiosis & forte nunquam patriis finibus egressis sapientibus confictam.

Quare ego quidem nunquam novis illis placitis & admirabilibus manus dare potui; & cum tu, vir eximie, tam pulchre Archontium detexeris, qui absque ope tua forte æternis jacuisset tenebris obrutus, ostenderisque perpulchre, quo tendant ejuscemodi consilia, & id agi imprimis ut omnis fides detrahatur tot indubitatæ vetustatis atque auctoritatis testibus, & excutiantur ex omnium manibus Scriptores antiqui, vel certe eorum auctoritas labefactaretur, ego utique nihil aliud statuere possum, quam te recte agere eorum caussam, & Harduinum conari, eosdem exterminare, vel certe ludum jocumque facere. Et revera si cum aliquo disputes, & rem controversam probare coneris Auctoris antiqui testimonio, is qui viri egregie docti sententiam amplectitur, continuo illud ut fictitium vel certe dubium rejiciet; & ita nihil supererit, nisi aurea illa, si Diis placet, Traditio, ritusque recepti, quos, licet à

à vetustate commendentur pompatice, hodie aut heri natos & introductos esse norunt etiam illi, qui nondum ære lavantur.

Illud autem mihi semper mirum, imo plusquam mirum fuit visum, Harduinum tradere, & veluti rem certam nobis narrare, Collegium istud in Galliis eruditum, ope Nummorum veterum, quos tamen non ita multos, ipso viro docto fatente, possidebat, tot historias & libros omnis generis composuisse, & ea via nobis tradidisse, quidquid vetustis temporibus gestum est, vel fictas plane Historias conscripsisse.

Rerum ejuscemodi antiquatum studiosos fuisse varios ipsa etiam florente Roma præcipuæ dignitatis viros pulchre docet excellentis dignitatis & eruditionis vir, *Ezechiel* Baro de *Spanheim* & Serenissimi Borussiæ Regis ad Serenissimam Magnæ Britanniæ Reginam Annam Legatus Extraordinarius, quem nec arbitrum, ut credo, hujus litis rejiciet Harduinus; certe ego Viro illustrissimo sententiam meam submitto libens lubens, & pati possum eam tali Judice vel stare vel cadere.

Sed mihi nondum constat, eruditos

illo Harduini sæculo homines extitisse; qui Numismatum veterum collectioni operam dederunt; & si qui forte ex Magnatibus Ecclesiasticis iis animum adjicerent, certe non videntur iis examinandis & exponendis vacasse. Quod si id factum esset, persuasus omnino sum, nobis superstites fore ejusmodi lucubrationes, vel aliquem saltem eruditum scriptorem sæculi illius, si Harduino accedimus, aures, supellectilem eam antiquariam tanto in honore esse, & inde pulchros adeo libros confici posse. Et cum tandem ne levissima quidem extent tam præclaræ rei vestigia, nihil aliud superest, quam rejicere Harduini mirificas, ad quas forte illiterati & nimis creduli hiabunt, opiniones, secundum te, vir eruditissime, dare, restituere in integrum tot celebres auctores, & facere ne habeantur numero Amadæorum & Palmerinorum, aliarumque quisquiliarum, quæ sæculo illo profecto sunt digniores.

Quod si jam largiar viro egregio, ex Nummis integras historias tunc temporis condi, vel saltem iis hasce potuisse mirum in modum adjuvari, sequeretur continuo innumerabilem doctos illos & ultra fidem ingeniosos Collegas habuisse mul-

multitudinem; id quod tamen Harduino non videbatur. Unde enim tot Deorum, Imperatorum, Regum, Ducum, Urbium, fluminum & aliarum rerum nomina ac cognomina iis innotescere potuerunt; cum nequaquam verisimile sit ex ingenio illorum eadem profecta esse; quidquid adversarius tuus nobis propinet de fictis ridiculum in modum nominibus ex duabus toto cælo diversis linguis, quas verisimiliter nemo tot præstantium & consummatorum, si Harduinum audimus, virorum intelligebat tam accurate, ut pulchra adeo, & quidem sacra quodammodo, & Christum Dominum nostrum spectantia nomina comminiscerentur.

Hæc omnia ubi mecum puto, idque, ut materia periculosissimis consecutionibus obnoxia postulat, examino diligenter, miror utique, unde tam incredibilis & ab omni ratione aliena plane opinio potuerit nasci viro, qui valet, ubi caussam bonam agit, judicio, & haud indiligenter in legendis veteribus libris, aliisque prisci ævi relliquiis est versatus. Et quancumque in partem, rem hanc insolentem versem, nihil mihi occurrit verisimilius, imo certius, quam ad scopum,

 quem

quem nobis constituis & pulchre aperis, collineari; cujus consilii auctor, num solus sit Harduinus vir credo aliquem sibi persuasurum.

Quam autem fragili fundamento superimpositum sit ingens istud & novæ plane fabricæ ædificium, satis etiam patet ex Epistola Chronologica, quam una cum pulchra tua Dissertatione edidisti. Legi profecto eam singulari etiam cum alacritate, & puto rem confecisse A. Des-Vignoles, si spectes defectus siderum, Fastos Consulares, Archontes Atheniensium, Menses Atticos & Olympiades; id quod te significare velle viro doctissimo etiam atque etiam rogo. Atque ita quidem Judicis officio puto me functum esse; restatque nihil (neque enim de aliis eruditis rebus tecum nunc agam) nisi ut tibi, vir πολυμαθέστατε, gratias agam, id quod cum maxime facio, de habito mihi eximio honore. Ego profecto eundem magni facio, quia pulchrum est laudari à laudato viro, & quia me, qui ater an albus sim ignoras, elegisti, cujus nomen & dignitates eruditæ tuæ Dissertationi & politæ præscriberes, dilatis tot Illustribus atque Excellentibus viris, quibus Potentissimi Borussiæ Regis, studiorum

rum revera Magni Mæcenatis, Aula fulget: peccarem utique in omnes humanitatis leges, si grato animo non agnoscerem semper hanc tuam electionem, quæ procul dubio singulari laude circumdabit nomen meum. Et optime facis tandem, si credis, me hujus benevolentiæ, & hujus tui de qualicumque doctrina mea splendidi judicii, memoriam servaturum æternam.

Hæc scribo in *Curia Oxensi*, vel agro meo suburbano, ubi me commode invisit Comes *de Flodrof Wartensleben* filius supremi Marechalli Regis Borussorum. Villa ejus splendidissima in vicinia mihi est, & inde fit, ut nos subinde conveniamus. Significavit mihi se vidisse te in Bibliotheca Regia, & laudari eruditionem tuam valde affirmabat; *Vindicias* tuas leget, nec dubito quin in meam & tuam sententiam manibus pedibus sit transiturus. Vale summopere, XX Aug. 1708.

Relandus me rogavit, ut suo nomine gratias agerem tibi de missis dono ipsi *Vindiciis*.

§ M. Sorbiere n'étoit pas savant. Il cherchoit à avoir commerce de Lettres avec tous ceux dont la reputation

étoit

étoit grande, afin de donner de l'éclat à la sienne. Il étoit en assez grande liaison avec Messieurs *Hobbes* & *Gassendi*.

Hobbes écrivoit à *Sorbiere*, sur des matieres Philosophiques: *Sorbiere* envoyoit ses Lettres à *Gassendi*: & ce que *Gassendi* repondoit, lui servoit pour repondre aux Lettres de *Hobbes*, qui croyoit *Sorbiere* grand Philosophe. Mais le jeu a été découvert. On auroit pu dans cette occasion apliquer à *Sorbiere* la Fable de *la Fontaine* qui a pour titre, *Le Geay paré des plumes du Paon.*

§ L'ON a souvent confondu M. *Maturin Vessiere de la Croze* Bibliothécaire & Antiquaire de S. M. le Roi de Prusse, avec un certain *Cornand de la Croze*, qui residoit en Hollande, & qui soulagea M. *le Clerc* dans la composition de sa *Bibliotheque Universelle & Historique* (a). Ceux qui ont dressé le Catalogue de la fameuse Bibliotheque de feu M. *Mayer* Professeur Honoraire de Théologie à *Grypswalde*, ont fait la faute dont je parle. Voyez l'Index des Auteurs p. 871.

§ JE ne sai point qui est l'Auteur d'un Livre imprimé en 1714. *dans le Monde*, &

(a) Voyez l'Avertissement qui est au devant de la Suite du Tome XXI. de la *Bibliotheque univ-*

& qui a pour titre *Etat de l'homme dans le péché originel.* Mais je sai que ce Livre est tout tiré d'un Ouvrage Latin intitulé: HADR: BEVERLANDI *Peccatum Originale κατ' ἐξοχὴν sic nuncupatum. Eleuth.* 1678. Ouvrage qui a été refuté par *Rissenius.* LEONARDI RISSENII *justa detestatio* Had: Beverlandi *de peccato originali.* Gorich. 1680.

§ IL Y A trois Editions de l'Ouvrage de VOLKELIUS, *De vera Religione.* La I^e. est imprimée à *Racovie :* La IIe. en *Hollande.* La IIIe. à *Groningue* avec une refutation de M. *Sam: Des Marêts.* La deuxiéme Edition est la plus rare, parce qu'elle a été brulée.

Le Livre de SAUMAISE *de annis climactericis* est peu de chose. On ne sauroit après l'avoir lu dire quel est le but de l'Auteur.

§ C'EST M. *de Leibnitz* qui s'est déguisé sous le nom de *Cæsarinus Furstenerius* dans un Livre intitulé *De Jure Suprematus ac Legationis Principum Germaniæ* 1677.

§ LA Vie du Pere *Coton Jésuite*, Confesseur de *Henri IV.* & de *Louis XIII.*, composée par le Pere d'*Orléans* de la Compagnie de Jesus, est un ouvrage par-

parfaitement bien écrit. Mais pour en connoître bien l'artifice, il faut avoir lu *la Monarchie des Solipses* du *P. Inchofer*. Qui ne connoîtroit les Jésuites que par ce qu'en dit notre *Biographe*, conclurroit sans balancer que c'est l'Ordre du Monde le plus regulier, & le plus attaché à Dieu. L'en faut-il croire sur sa parole? Il est Jésuite: c'est tout dire.

Quand le P. d'*Orléans* parle du meurtre de *Henri IV.*, il le fait de la maniere la plus propre à montrer l'énormité du crime: qui croiroit à l'entendre que ce fut la Compagnie de Jesus qui machina cette action Diabolique.

Au reste le Pere du Jesuite *Coton* s'appelloit *Guichard Coton*. J'ai trouvé une Lettre de lui à son fils *Esleu Coton*, parmi les *Lettres Missives de du Tronchet*.

Voyez au sujet du P. *Coton* les *Lettres à Mr. de la Scala*: page 99: Epist: 54. Pag. 108. Ep. 56. — Pag. 223. Ep. 26. Pag. 260. Ep. 45. Pag. 350. Ep. 97. Pag. 352. Ep. 98. Pag. 422. Ep. 43. Pag. 426. Ep. 44. Pag. 429. Ep. 45. Pag. 432. Ep. 46. Pag. 435. Ep. 47. Pag. 49. Ep. 72.

§ J'AI parlé ci-dessus du Pere *Garasse* comme

comme d'un homme de peu de mérite & de peu de ſavoir. Voyez pourtant avec quelle delicateſſe le Pere d'*Orléans* parle de ce Confrere. Voici ce qu'il dit en parlant du ſtile d'une Satire Latine contre le Cardinal *Richelieu*, que l'on attribuoit au P. Garaſſe. *Ce ſtile parut aux ennemis des Jéſuites tout propre à être attribué au Pere Garaſſe, homme d'eſprit, mais d'un eſprit gâté par les démeſlez qu'il avoit eus avec Theophile, Eſtienne Paſquier & d'autres Ecrivains de ſon tems, contre leſquels écrivant ſouvent, il s'étoit fait un ſtile ſatirique, où il mêloit parmi beaucoup de bonnes choſes un aſſaiſonnement de mauvais quolibets, dont Dieu ne voulut pas qu'il différât à faire pénitence dans l'autre vie.* Le Pere d'*Orléans* reſſemble à ces Peintres, qui ayant à peindre un viſage laid, relevent par l'adreſſe du pinceau les défauts de la nature.

§. LE Pere d'*Orléans* dans la *Vie du P. Coton* accuſe les Huguenots d'avoir voulu tuer celui-ci, lorſqu'il reçut un coup de couteau dans ſon Caroſſe: Et il paroit par une Lettre de Mr. *Gillot* à Mr. J. J. *de la Scala* p. 260. Ep. 45. que c'étoit des pages que le P. *Coton* avoit fait châtier, parce qu'ils crioient après ſon Ca-

Caroffe *vieille laine, vieux Coton:* & qui voulurent fe vanger.

§ LES Jéfuites font les Auteurs du fameux Libelle intitulé, *Amphitheatrum honoris.* Ils ont pourtant foutenu impudemment que les Reformez l'avoient publié & le leur avoient attribué. Voyez là-deffus les Lettres Françoifes à *Jof. Jufte Scaliger p.* 393 *&* 396.

§ LES paroles fuivantes font tirées d'une Lettre de Mr. de *Leibnitz* à Mr. de *Spanheim* dattée du 4e Juillet 1697. *Mr. Baillet donne les Vies des Saints châtrées de tout point: c'eft-à-dire autant qu'il ofera, car s'il les vouloit purger comme elles le meritent, elles deviendroient fort minces.*

§ JE ne fai qui eft l'Auteur de la Vie de *St. François de Sales.* Cet Ouvrage eft rempli de quantité de faits touchant *Theodore de Beze*, que l'Auteur auroit bien de la peine à prouver. L'Auteur eft certainement Jéfuite: le génie de la Societé y paroit clairement.

LET-

(a) LETTRE LATINE D'ATHANASIUS KIRCHERUS.

La Lettre est adressée,

Perillustri & Clarissimo Viro ac Domino

JOHANNI MONRAT Dano.

Parisios.

PERILLUSTRISSIME, ET CLARISSIME VIR,

LITTERAS tuas peregregius Vir Compatriota tuus, & amicus integerrimus fidâ manu mihi tradidit; æquâ animi voluptate legi; ad quas uti potissimum hoc jubilæi tempore continuâ virorum ex omni Natione huc confluentium visitatione tantum non opprimor: Ita quoque paucis, ob propriarum occupationum mole distentus, Λακωνικῶς respondeo. De immeritâ itaque quam de me meisque studiis concepisti existimatione, tanto me tibi obstrictirem fateor,

(a) Toutes ces Pieces ont été copiées d'après les originaux, & n'ont jamais été imprimées.

teor, quanto de tuorum cumulo meritorum exæquando, me impotentiorem sentio; vade, me non vicisti duntaxat, sed ita me devicisti, ut exinde tuum me totum ex asse feceris. Vel ex hoc denique capite quod apud Academicos vestros spectatæ virtutis & omnigenæ eruditionis viros, de nominis mei famâ decertes, eandemque studiose propagare non desistas. Præterea non parum miratus sum Academicos vestros de meo natali Solo dubitari posse. Italus sane non sum, neque Gallus, multò minus Hispanus; sed Germanus natione; patria Fuldensis, cujusmodi gentis, & ego innato michi sinceritatis candore glorior; & Opera mea ubique passim, in fronte demonstrant, & tu, Vir Eximie, dum Romæ suavi necessitudinis nexu conversaberis, ex idiotismo Germanico, nescire nequis. Si vero nonnullæ Nationes me suum esse velint, id tantum abest ut injuriam mihi faciant, ut potius de Homeri patriæ inter veteres exortâ contentione, summo me honoris titulo extollant. Sed absolvam, qualiscunque tandem sim, sive Germanus, sive Scytha aut Barbarus nil moror. Dei sum cui soli servio, cujus gloriæ & honori omnia mea jamdudum

per

per religionis nexum consecrata sunt. Quod verò de stupendis tubis opticis à Gallis adinventis mihi significas, quibus novæ stellæ, nova sidèra necdum hucusque explorata detegantur. Res nova est quæ & inter paradoxa hodierni temporis numeranda censeo, de quibus libenter meum tibi judicium aperirem, si tuborum dictorum formam, dispositionem, vitrorumque elaborationem nossem. Quam si mihi perscripseris, ex meâ parte non deero istiusmodi Arcana scrutari. Verum sisto calamum, importune interpellatus. Vale, Vir Eruditissime, & me tuæ gratiæ favore prosequi ne desinas.

Romæ 12. Febr. 1675.

Servus humillimus & devotissimus

ATHANASIUS KIRCHERUS.

J'ai l'original de cette Lettre entre les mains. Monsieur *Humbert* Ministre à Dessau m'a fait ce present.

LET-

LETTRE

De M. JEAN DAILLE'

Ministre de Charenton

A M. FERI

Ministre du St. Evangile à Metz.

MONSIEUR ET TRES HONORE' FRERE,

IL est mal aisé que vous n'ayez ouï parler des fantaisies du Sieur de la *Milletiere* & de son second livre (a). Notre Compagnie a fait imprimer un Traité que j'ai composé par l'advis de Mssrs. mes Collegues. Je vous l'envoye pour gage de ma fidelité, & du respect que je vous porte. Vous suppliant de le daigner lire, & me faire l'honneur de m'en écrire votre advis, principalement sur la seconde partie, que Messieurs nos Freres s'imaginent pouvoir servir à l'accommode-

(a) Nonus est *Theophilus Brachet* de *Milletiere*, cujus habetur. *Le moyen de la paix chrétienne en la Reunion des Catholiques & des Evangeliques.* Paris 1637. 8o. Item *La victoire de la Verité pour la paix de l'Eglise pour convier le Roi de la Grande Bretagne d'embrasser la Foi Catholique.* Paris 1651. 8. Confutarunt *Milleterium J. Dallaus* & *Blondellus.* PFAFFII Hist. Litt. Theol. p. 163. Tom. 2. *Tubingæ.* 1726.

modement de nos differens, dont l'éclat ſera ſans doute allé juſques à vous. Je le deſirerois bien fort, & le tiendrois à bonheur. Au moins puis-je dire avec verité, que ç'a été mon but. Je ſupplie le Seigneur qui m'en eſt temoin, d'y benir mon petit travail; mais ſur tout, Monſieur, de reveiller ceux, à qui il a donné tant de graces ſi excellentes comme vous, & pluſieurs autres ſiens Serviteurs, à ce qu'ils contribuent ce qui leur eſt poſſible pour éteindre ce feu qui nous va perdre, ſi on ne l'arrête. Meſſieurs *Du Moulin* & *Rivet* ſon Beaufrere jettent l'Affaire dans les extrémités; eſtendans les paroles de ceux qu'ils accuſent, à des conſequences, qu'ils leur imputent bien qu'ils les deſavouent; & multiplient par ce moyen les diſputes, & les prétendues hereſies à l'infini. Le premier même mêle feu Monſieur *Cameron* dans cette querelle, accouplant ce qu'il nomme le *Cameroniſme* avec le *Papiſme*, & *l'Arminianiſme*; par un nouvel exemple, qui donne un extrême ſcandale à nos peuples, & de grandes priſes à nos adverſaires. Il a freſchement eſcrit un Traité contre Mrs. (a) *Am*.... & *Teſtard*, non content du pre-

 mier

(a) *Amyraut*.

mier qu'il avoit dicté à ses Disciples contre les mêmes sous les noms de *Thaumassin*, & *Capiton*; & a mis à la tête de ce dernier ouvrage une Lettre à nos Synodes, où il représente la doctrine de ces deux Serviteurs de Dieu fort odieusement, & conclut à composer un nouveau Formulaire, qu'il veut que l'on fasse jurer à tous les Pasteurs. Cependant je vois force personnes de merite, & de grande autorité qui ne goutent pas ce procedé; & à considerer l'air du Bureau, il y aura de grandes & ruineuses contestations, avant qu'il obtienne ce qu'il desire, si tant est au moins qu'il le puisse jamais obtenir. Ce qu'à Dieu ne plaise. Si tous ceux qui sont de ses amis lui disoient fermement ce qu'ils en pensent, peut-être y procederoit-il avec plus de moderation. Je vous baise très-humblement les mains, & supplie le Seigneur qu'il vous conserve longuement à son Eglise en prosperité & santé, étant à jamais,

Monsieur et tres honore Frere.

De Paris le 6....
de l'an 1637.

Votre très-humble & très-obeïssant Serviteur,

Daille'.

Voici

Voici une Lettre que Monsieur de LEIBNITZ écrivit à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences de Paris. Dattée de Hannover le 26. Fev. 1700.

MESSIEURS,

AYant appris plus particulierement depuis peu que votre Illustre Academie me fait l'honneur de me compter pour un de ses Membres, je n'ai point voulu differer davantage de vous en remercier très-humblement, & de marquer la joye que j'ai d'ailleurs de voir que mes foibles essais n'ont pas deplu à de si grands Hommes, & à des Juges si exacts. J'espere même que cela me produira l'avantage de pouvoir joüir quelquefois avant le public des nouvelles lumieres que vous decouvrez tous les jours dans les Sciences, & que vos avis, & votre concours pourront m'aider, & me redresser, lorsqu'il s'agira de perfectioner, & d'executer quelques pensées, que j'ai encore, & qui me paroissent de quelque usage.

Cependant ne voulant pas vous écrire une simple Lettre de compliment, j'ai jugé convenable de me servir de l'occa-

ſion pour recourir à votre jugement, Meſſieurs, ſur une matiere où le public s'intereſſe, qui nous exerce maintenant en Allemagne, ſur laquelle ceux qui y prennent part me font l'honneur de me conſulter, & où vous êtes des Juges très-competens. Voici ce que c'eſt.

Les Etats Proteſtants de l'Empire reconnoiſſant que l'année Julienne, qui avoit été en uſage autrefois dans toute l'Egliſe, & qu'ils ont gardée juſques ici, s'éloignoit trop du Ciel; ont reſolu depuis peu de la corriger avant la fin du Siecle, & de ſe regler à l'avenir ſur la verité Aſtronomique. Et pour executer cette reſolution, ils ont voulu que le Mois de Fevrier de cette année ne ſoit que de 18 jours, qu'on comptera le premier de Mars avec le Calendrier Gregorien, & qu'on continuera durant tout le Siecle ſuivant de s'accorder avec lui à l'égard du ſtile des dattes, & à l'égard des Fêtes immobiles. Et quant aux Fetes mobiles qui dependent de la Fête de Paques, leur intention eſt, qu'on détermine ſelon l'Aſtronomie l'Equinoxe du Printems, & la premiere pleine Lune d'après, afin qu'enſuite le Dimanche prochain ſoit le jour de Paques. Ce qui leur donnera moyen

de

de lever bien des inconveniens causez par la difference des Calendriers, & de s'accorder ordinairement avec le Gregorien. Or comme autrefois l'Eglise pour executer les Canons du Concile de Nicée, & pour avoir le veritable tems Pascal recourut aux Mathematiciens d'Alexandrie; il sera convenable encore presentement de suivre les Avis des Astronomes excellens. Et puisque les Lettres Patentes du Roi viennent d'établir pour toujours l'Academie Royale des Sciences, par une Fondation magnifique qui n'avoit point d'exemple encore dans la Chrétienté : il paroit que Sa Majesté a donné en cela encore à l'Eglise un secours qui vient tout à propos, & dont il eut été à souhaiter qu'on se fût avisé plutôt, en établissant des Mathematiciens habiles pour gardiens de ces Canons, au lieu de se fier à des Cycles, & semblables moyens populaires qui dans la suite des tems se sont tant écartez de la vérité. Ce qui auroit encore servi comme dans la Chine, à faire fleurir les Mathematiques par autorité publique.

Ainsi pour profiter d'une si favorable conjoncture, je prends la liberté, Messieurs, de vous supplier de vouloir bien

faire penser à cette matiere, & me faire apprendre votre jugement là-dessus. Il y en a eu parmi nous qui ont proposé de nouveaux Cycles; il y en a aussi qui ont fait reflexion sur ce que *François Viete* Maitre des Requêtes, & un des plus grands Mathematiciens de son tems, & *François Levera* Romain avoient remarqué touchant le Calendrier Gregorien. Il y a aussi une personne versée dans l'Astronomie qui entreprend de calculer des Ephemerides & dont je prends la liberté de joindre ici le projet. Ceux qu'on employe presentement à notre Calendrier corrigé ont dessein jusqu'à meilleur ordre, de suivre les Tables Rudolphines, cependant ces Tables ne sont pas assez justes à l'égard de l'équinoxe, & ont encore ailleurs besoin de correction; ainsi vos avis là-dessus seront de grand poids, tant à l'egard des Cycles, Ephemerides, & Tables, que principalement à l'égard de la détermination des Equinoxes, & des pleines Lunes.

Si je puis contribuer en quelque chose dans ce païs-ci ou ailleurs, à ce qui sera à votre but, je le ferai de tout mon cœur suivant vos ordres, d'autant plus que ce sera servir le public en même tems. Je

serai

ſerai même en toute autre choſe avec tout le zèle poſſible.

Meſſieurs,

V. S. Très-humble.

LEIBNITZ.

PS. (Ce PS. à été omis dans la Lettre envoyée à Meſſieurs de l'Academie).

Puiſqu'on eſt ſur la reforme des Almanacs, j'ai propoſé chez nous, qu'on en fit exprès à l'avenir d'une certaine eſpece, où l'on marquât de jour en jour, quel a été l'état de l'air, & de la ſaiſon de l'année précedente, avec les mouvemens du Barometre, Hygrometre, & Thermometre, & des vents regnants. Ce ſeroit rapporter veritablement le paſſé, au lieu de predire vainement le futur, & ſerviroit non ſeulement à détruire peu à peu les vanitez judiciaires, mais encore à amaſſer en peu de tems un Threſor d'obſervations importantes, ſur tout ſi l'on y joignoit une eſpece de recapitulation de l'état Phyſique de l'année precedente, à l'egard des ſaiſons, plantes, animaux, &

principalement de la maniere Epidemique des Maladies. Et il feroit bon que chaque Nation eût de tels Almanachs, dont la comparaifon feroit encore de confequence. Mais une entreprife fi utile, Meffieurs, ne pourroit être mieux executée que fuivant vos directions.

§ VOICI un morceau d'une Lettre de M. *Leibnitz* qui tend à expliquer les raifons des Phenomenes du Barometre.

- -

- - - - Pour ce qui regarde ma penfée fur les raifons des Phenomenes du Barometre, dont j'avois parlé à Monfieur l'Abbé *Bignon*, je crois bien que la difference de la Pefanteur de la colomne d'air felon que les particules d'eau y defcendent, ou y font foutenuës n'eft pas l'unique caufe de tous ces Phenomenes, mais il me femble qu'elle ne peut manquer d'y contribuer; puifqu'en effet, on ne peut point nier, que la colomne en doit devenir moins ou plus pefante, mais il y faut fur tout joindre l'effet des vents, lefquels emportent fouvent une partie de la colonne de l'air, en amenant l'air ou le rarefiant, quand deux vents font con-

vergents, ou divergens. L'air sera encore soutenu par le vent violent, & particulierement par un vent qui va s'éloigner de la terre, & tend en quelque façon de bas en haut. Ce qui contribuë à rarefier l'air; comme il sera pressé vers la terre, & même comprimé par un vent qui tend de haut en bas. Enfin certains vents amenent avec eux de l'humidité, contribuent par là au grossissement des goutes, ce qui les rend capables de tomber. Et les vents qui rarefient l'air contribuent encore par une autre raison à rendre la colomne plus legere, c'est que l'air plus rare soutient moins les gouttes d'eau qui y nagent. Temoin la machine du vuide où l'air rarefié laisse tomber de l'eau, tellement que par ce moyen l'on peut tirer de l'eau de l'air, en renouvellant continuellement l'air rarefié dans cette machine. Le concours de tant de causes ne permet point que l'effet du Barometre puisse être tout-à-fait regulier; & Monsieur de la *Hire* a èu raison de dire dans vôtre Assemblée que le Mercure du Barometre ne descend pas toujours en tems de pluye; & ne remonte pas toujours en beau tems. Mais je doute qu'on y puisse ajouter, comme il semble que Mr. *Ma-*

raldi a fait, que le contraire arrive aussi souvent, que ce qui passe pour l'ordinaire, car cela feroit cesser tout. l'Usage du Barometre à cet égard, qu'on reconnoît pourtant de plus en plus. L'Usage du Barometre paroit davantage dans les changemens durables que dans ceux qui ne sont que passagers, & que pour mieux juger sur le Barometre, il faut y ajouter l'observation des vents.

§ M. LEIBNITZ a eu un bâtard dans sa jeunesse, dont il se servoit pour le servir, il avoit beaucoup de confiance en lui. Monsieur *Kirch* qui l'a souvent vu a observé qu'il lui ressembloit. Il s'appeloit *Guillaume Dinniger*.

Voici une Lettre du Savant Mr Bochart adressée à M. *E. de Spanheim* lorsqu'il étudioit à *Leyde*.

SPANHEMIO

Magni Patris filio non degeneri.

S. P. D.

BOCHARTUS.

ADhuc sum in ære tuo (Doctissime Juvenis) post acceptam per Morinum nostrum amantissimam illam Epistolam, cum litterario munere, Thesibus, Versibus, Orationibus a te doctrinâ, & arte non vulgari elucubratis. Quorum lectione nemo est qui non facile crediderit me raptum esse in tui amorem, adeoque & admirationem. Cum id ætatis ea præstes quæ pauci senes post egregiè navatam in his studiis operam. En quid cura potest tenerisque assuescere ab annis, & habere domi quem sequaris, & ex quo virtutem addiscas verumque laborem. Perge quo gradu occœpisti, mox ad majora deventurus, & seculi nostri heroibus prærepturus palmam doctrinâ, &

facundiâ. Quæ præstantissima dona in usum Ecclesiæ conferas, & ornamentum Templi. Tuæ Theses Hebrææ Linguæ antiquitatem invictis rationibus adstruunt; sed nescio an & Scripturæ: Cum characteres Samaritanos, quidquid contra obtendas, defendat Nummorum qui e terrâ eruuntur in dies numerus junctæque umbone Phalanges. Præterea quamvis Græca scriptura in multis a Samaritana prorsus desciverit; tamen quædam servat adhuc veteris formæ vestigia, unde non obscure colligas illam ex hâc esse ortam. Itaque quo tempore Tyro excessit Cadmus Græcæ Scripturæ primus Auctor, Samaritani characteres jam erant in usu inter Phœnicos. Omninò igitur aut Samaritana Scriptura sola aut utraque olim obtinuit, una fortasse in sacro, altera in civili usu; Quomodo apud Babylonios, Ægyptios, & Æthiopes sacros characteres a profanis diversos fuisse constat; fortasse etiam apud Syros. Nam in Sanchoniatone ni fallor τὰ Αμμυνάων γϱάμματα sunt איתיותהחטנים litteræ Templorum. Sed hæc obiter. Plurimùm vale. Dabam Cadomi. 17. Cal. Decemb. an. Christ. 1648.

§ VOICI une piece d'*Athanase Kircher*,

cher écrite de ſa propre main, que j'ai trouvée dans de vieux papiers de feu M. *Ezech. Spanheim*.

Expoſitio Thelesmatis Gnosticorum *Magico-Cabaliſtica*.

Vocatur hoc *Theleſma* a Gnoſticis primitivi ſeculi poſt Chriſtum Hæreticis. Theliſma vero idem eſt ac *Amuletum*, ſeu *Phylacterium*, quod ſecum portabant vel Domi contra malignas poteſtates abditis locis conſervabant. Notum eſt pleroſque Principes illorum Scholæ, qui nomine tenus Chriſtiani olim in Magiſtri Diaboli verba jurarunt Ægyptios fuiſſe, atque hosce Gnoſticos totius impietatis ſectatores imitatos abominandas ſuperſtitiones Ægyptiorum, & execranda ſacrificia Diabolo Myſtagogo ab inferis revocaſſe. Quorum quidem Sacrificia Magicas artes aliaque execranda ſcelera vide apud *Epiphanium*, *Irenæum*, *Philaſtrium*, *Auguſtinum*, *Tertullianum*, *Theodoretum*. Inter Gnoſticos verò Marcus ille *Ægyptius* Magus, *Baſilides* Magiſter luxuriæ, & cœnoſi dogmatis aſſertor

Carpocrates, *Valentinus* quoque & *Cerinthus*. Gnostici dicti fuerunt ob excellentiam Scientiæ, quam se possidere jactitabant: dicti quoque Βορβοριται, quasi cœnosi, ob nimiam utique illam quam in sacris exercebant fœditatem, turpitudinemque horrendam & execrandam. Atque hi novæ magicæ characteristicæ, quâ omnia se posse gloriabantur, fuerunt inventores: siquidem certis lapidibus pretiosis, quos Camæa vocant sub certo ascendente, sive signo, sive planeta, aut stella fixa figuras certas incidebant, quas juxta leges ac ceremonias veterum Ægyptiorum consecrabant, quasque ex nescio quo influxu mirificas vires obtinere sibi persuadebant, & ne quidquam superstitionis deesse videretur, iis adjungebant horrenda quædam & barbara nomina, quibus Dæmones propitios & averruncos innuebant, & tacite invocabant, & ut majori mysterio adornata splenderent, nomina in suos numeros κατὰ τὴν ἰσοψηφίαν resolventes, ad Solem, Lunam, cæterosque Planetas Deorumque attributa alludebant. Quorum & Stus. Hieronymus meminit in S. Lib. Amos. [*Basilides*, inquit, omnipotentem Deum portentoso nomine appellat, ἀβραξας, &

cum-

eundem secundum Græcas litteras & annui cursus numerum dicit in Circulo Solis contineri, quem Ethnici sub eodem aliarum litterarum (a) vocant mythram] De prodigiosis vero hujusmodi Gnosticorum nominibus vide pluribus actum apud *Irenæum*, *Nicepborum*, *Hesychium*, aliosque. Atque hisce non absimilibus nominibus constat præsens hoc Thelisma, sive Magicum Amuletum, quod sub certo ascendentis stellæ themate constitutum, in medio incisam habet formam humanam gravitate nec non Majestate vultus spectabilem: quo innuebant eum quem in omnibus suis passim ΙΑΩ vocant sive Jovem. Est autem ΙΑΩ vox ex Hebræo יהוה Jehova nomine tetragrammato corruptum, quod uti in magnâ veneratione nullo non tempore apud Hebræos & Cabalistas eorumque sectatores habitum fuit, ita

(a)

Α	1	Μ	40
Β	2	Ε	5
Ρ	100	Ι	10
Α	1	Θ	9
Ξ	60	Ρ	100
Α	1	Α	1
Σ	200	Σ	200
	365		365

ita quoque Gnosticis in nullis non Thelismatis conspicuum est, ut & in præsenti Camæa apparet post nomen ΟΥΑϹΠΙΤΙΑ ΙΑΩ. Huic ΙΑΩ circumscribunt tria nomina barbara, quos Gnostici *Aonas* vocant, sive Genios aut asseclas Jovis supremi Numinis, quorum prior dicitur ΟΥΑϹΠΙΤΙΑ ΙΑΩ. alter ΗϹΙΒΗΡΩΝ, tertius ΚΑΡΚΗΔΩΝ. Hæc nomina in numeros resoluta dant summam alicui alteri attributo divino in numeros resoluto correspondentem. Sed ut veritas expositionis nostræ patefiat sequentem nominum in numeros resolutionem apponendam duximus.

Ισοψηφία sive calculatio nominum barbarorum Jovis figuræ circum positorum.

O'	70		Z	7	I	10
Υ	50		E	5	Ψ	700
C	200		Υ	400	I	10
A	1		Σ	200	Λ	30
Σ	200	respondet	K	20	O	70
Π	90		A	1	P	100
I	10		T	300	I	10
T	300				B	2
I	10					
A	1					
	932			932		932

Η	8		Τ	400
Σ	200		Α	30
Ι	10		Ι	10
Β	2		Τ	300
Η	8	res-	Ρ	100
Ρ	100	pondet.	Ο	20
Ο	20		Τ	300
Τ	300		Η	8
Η	8		C	200
C	200			
	1178			1178

K	20			O	70
A	1			Σ	200
P	100			Ω	800
X	600	res-		T	300
H	8	pon-		H	10
Δ	4	det		P	100
Ω	800			B	2
N	50			P	100
	1582				1582

Hæc ſunt tria barbara Dæmonum verius quam Dei nomina in numeros ſuos reſoluta, qui numerus ſemper ad aliquid alludit in ſacrâ Scriptura contentum, quorum prius eſt ουσασπιλια ΙΑΩ. ſecundum ησίβηρων, tertium Καρχήδων. ουσασπιλια nomen fictum in numeros reſolutum dat 932. cui reſpondet vox ζευσκατ & ιψιλυριβ, hoc enim in numeros reſolutum dat pa-

pariter 932. uti in pag. 161. patet. Prius significat Jovem universali Dominio potentem. 2dum. excelsum Regem, quem quia occulta numerorum dispositione attrahi posse sibi imaginabantur, ita quoque portantes hujusmodi thelisma magna apud Principes gratia se posituros per eum quem tacitâ superstitione invocabant, credebant secundi Genii barbarum nomen est ησιβηρων quod in numeros resolutum dat 1178 cui respondet υλιτροτης id est ὑψιλὸς λιτρώτης celsus redemptor, eundem numerum continens. Tertii genii nomen est καρκηδων quod in numeros resolutum dat summam 1582 cui respondet οσωτηρ. B. P. id est salvator Rex fortis. Βασιλεὺς Ρωμαιος. Post nomen ουασπιτια sequitur nomen Ιαω, quod uti dixi significat Jovem per figuram lapidi incisam indigitatum.

Nihil igitur aliud hæc *Camæa* significat, nisi quod illam portantes magnam apud Principes gratiam invenire putabant, & nihil ipsis quidquid tandem a quocunque Principe petierint denegatum iri confidebant. Idque virtute potentium nominum eorum Geniorum, quos numerorum abdita vi attrahi posse ad id quod petebant obtinendum Diaboli fraudibus

dibus illusi superstitiosius sibi persuadebant. Undè nemini Christiano Catholico hujusmodi sine magno animæ periculo uti licitum est. Atque hæc sunt quæ de hâc Camæa Gnosticorum paucis indicanda duxi. Putabant quoque litteras ad Reges & Principes hoc sigillo signatas ad Oratoris voluntatem flecti posse : infabricii quoque alicubi abscondebant ad felicitatem domui comparandam. Lector hujusmodi farinæ videat in Oedipo meo Ægyptiaco Tom. 2. Syntag. XI. de Magia Ægyptiorum, ubi hujusmodi superstitiones quam uberrime discussas tanquam machinamenta Sathanæ confutavimus.

VERS

Envoyez à Mlle. N.... dans le stile de Marot.

TEnir parole est chose bien séante
Ce que savez bien mieux que moi;
Voir pouvez donc, belle Amaranthe,
Par cet envoi.
Que suis de foi.
Faire je veux petite pourtraicture

De mon jardin,
Qui fait l'objet de ma culture.
Soir & matin:
Jardin petit: mais portant moulte chose
Dans son reduit.
Tels sont œillets, locarauts, lis, & rose
Dont le seul voir fait mon deduit:
Deduit des yeux, deduit de bouche;
Car ai bouté dans son circuit
Persil, porreaulx, salade en couche
Et maint bon fruit.
Mais n'est pas tout; car sert à autre chose.
Or devinez:
Quoi ne pouvez?
En voici donc la glose:
N'ignorez pas que dans chaque cervelle
Mâle ou femelle
Sont certains rats,
Que dissiper demande plus que chats:
Non rats d'amour; car c'est chose piteuse;
Mais rats d'esprit,
Chose un peu moins honteuse
Pour Erudit.
Par fois je suis à l'heure matinale
Au pourmener très-grandement enclin.
Lors mon esprit incontinent s'étale
De Jupiter le Manoir Olympien.
Par fois je suis dans Anneau de Saturne;
Que tout à coup je devale en Enfer:

Puis

Puis m'élevant vers Jupiter
Je faute dans la Lune;
Non cependant y fait grand demourance.
Il ne doint pas y faire long fejour;
Car fol amour
Y fait fa refidence.
Mon pourmener eft chofe irreguliere;
Car ne le puis qu'en jour ferein,
Etant chagrin
Dès que le Ciel montre morne vifiere.
Connoiffez bien qu'eft certain Inftrument
Que Philofophes appelent Barometre,
Inftrument bon pour connoitre le tems
Avant fon naitre:
Or fympatife avec lui mon efprit
Quand il agit.
Voudrois encor moultes chofes vous dire,
Ne pouvant mettre à fi beau fujet fin;
Mais ne le puis fans m'expofer à l'ire
D'Apollon le Blondin.

F I N.

TABLE DES MATIERES.

A.

C.

F.

GARAS-

G.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Pom-

Q.

R.

S.

Ser-

F I N.











